

OBSERVATOIRE
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN
BRUSSEL

Baromètre social

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE PAUVRETÉ



Edition 2006

Commission communautaire commune

COLOFON

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du
Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@ccc.irisnet.be
www.observatbru.be

Myriam De Spiegelaere
Tél. : 02 552 01 45
mdespiegelaere@ccc.irisnet.be

Lay-out :

Centre de Diffusion de la Culture
Sanitaire asbl : Nathalie da Costa Maya

Numéro de Dépôt Légal :

D/2006/9334/13

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Les indicateurs	4
3.	Contexte démographique.....	5
3.1	Structure de la population par âge et par sexe.....	5
3.2	Composition des ménages.....	7
3.3	Multiculturalité.....	8
4.	Revenus et sources de revenu.....	9
4.1	Vivre sous le seuil de risque de pauvreté.....	9
4.2	Revenu moyen et médian.....	10
4.3	Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement.....	12
4.4	Surendettement.....	18
4.5	Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes.....	19
5.	Marché du travail.....	20
5.1	Taux d'emploi.....	20
5.2	Taux d'activité.....	22
5.3	Chômage.....	23
5.4	Population vivant dans un ménages sans emploi rémunéré (PANincl).....	28
6.	Logement.....	29
7.	La santé.....	30
7.1	Santé materno-infantile.....	30
7.2	Santé à l'âge adulte.....	34
8.	Niveau d'instruction.....	41
8.1	Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans.....	41
8.2	Faible qualification des plus de 25 ans.....	42
9.	Intégration sociale et participation.....	45
10.	Glossaire.....	46
11.	Références.....	47
12.	Conclusions et résumé.....	48

I. INTRODUCTION

Ce document est une deuxième version d'un «baromètre social» rassemblant une série d'indicateurs portant sur différents aspects de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif du «baromètre social» est de pouvoir suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois. Il s'agit donc avant tout d'un outil d'aide à la décision politique.

Le Baromètre social est une partie du *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*^[1] qui paraît chaque année. Les autres parties du rapport pauvreté seront publiées tous les deux ans. En 2006, seul le baromètre social sera publié. En 2007, en plus du baromètre social, il est prévu de publier également un état des lieux (chiffré) de différents secteurs avec des contributions externes à l'Observatoire. C'est également en 2007 que sera publié le prochain rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. En 2008 paraîtra le premier rapport bruxellois complet sur l'état de la pauvreté selon la nouvelle ordonnance.

Cet outil n'a pas la prétention de cerner les différentes dimensions de la pauvreté. En effet, la pauvreté ne peut se résumer à quelques chiffres. Il s'agit d'une réalité complexe et mouvante, qui ne peut être correctement appréhendée que par la juxtaposition et la confrontation de différentes approches parmi lesquelles la perception des personnes directement concernées et la prise en compte de la dimension temporelle.

Les données qui sont présentées ici sont les données les plus récentes disponibles à l'heure actuelle. Le choix des données présentées reflète à la fois la disponibilité des données (de nombreuses données sont encore actuellement non disponibles) et la qualité actuelle des données (certaines données existantes ne sont pas suffisamment validées pour être utilisées dans le cadre d'un baromètre).

D'autres outils de l'Observatoire de la Santé et du Social sont complémentaires et permettent une vision plus complète (le Tableau de bord de la santé, les dossiers). Pour mieux appréhender la grande hétérogénéité spatiale de la santé et de la pauvreté à Bruxelles, un *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale* a été publié en 2006. Cet atlas présente la distribution spatiale de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques et de santé en Région de Bruxelles-Capitale. On trouvera plus d'informations au niveau communal dans les «fiches statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale» par commune (www.observatbru.be).

Le baromètre social est aussi complémentaire à d'autres publications des administrations bruxelloises comme par exemple le *Baromètre conjoncturel* de l'Institut bruxellois de Statistiques et d'Analyses, les rapports de l'Observatoire bruxellois du marché du travail, etc.

[1] Voir ordonnance du 20/7/2006, disponible sur le site www.observatbru.be

2. LES INDICATEURS

A la demande de l'Union européenne, tous les états membres rédigent tous les trois ans un Plan National d'Inclusion sociale (PANincl)^[2] dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale décidée lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000.

Le plan d'action doit être obligatoirement accompagné d'une annexe reprenant les «indicateurs de Laeken», éventuellement complétés par des indicateurs nationaux. Les membres de l'Assemblée réunie de la CCC ont demandé que ces indicateurs puissent également être calculés pour la Région de Bruxelles-Capitale.

De nombreux indicateurs PANincl ne peuvent être calculés que sur base de l'enquête EU-SILC^[3] et ne sont pas disponibles pour la région bruxelloise parce que l'échantillon bruxellois de cette enquête est insuffisant. Pour les indicateurs concernant le logement, l'Enquête socio-économique générale (qui correspond au recensement décennal) peut offrir une alternative. Pour les indicateurs de santé, l'Enquête nationale de santé et les bulletins statistiques de naissances et décès peuvent être des sources de données alternatives. Pour les indicateurs de revenus il y a peu ou pas de sources alternatives disponibles.

Les indicateurs du PANincl qui sont disponibles sont, bien entendu, repris dans ce baromètre. Ils sont identifiables par la mention (PANincl).

A côté des indicateurs européens, ce baromètre rassemble les indicateurs disponibles les plus pertinents en rapport avec la pauvreté en Région bruxelloise. Autant que possible il a été tenu compte des souhaits de l'Assemblée réunie de la CCC. Les données détaillées par communes (pour autant qu'elles soient disponibles) sont disponibles sur demande à l'Observatoire de la Santé et du Social.

[2] En Belgique, le PANincl est élaboré et suivi en concertation entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. Le rapport est disponible sur le site du SPF Intégration sociale (<http://www.mi-is.be/FR/Themes/AB/index.html>)

[3] EU-SILC (Statistics on income and living conditions) est l'enquête européenne qui, à l'avenir, s'avérera une source importante pour appréhender, dans une approche multidimensionnelle, l'ensemble des facteurs d'inclusion sociale des ménages et des individus dans la société. Elle doit permettre des comparaisons entre les différents états membres.

3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

3.1 Structure de la population par âge et par sexe

Au premier janvier 2006, la Région de Bruxelles-Capitale comptait officiellement 1 018 804 habitants (489 684 hommes et 529 120 femmes).

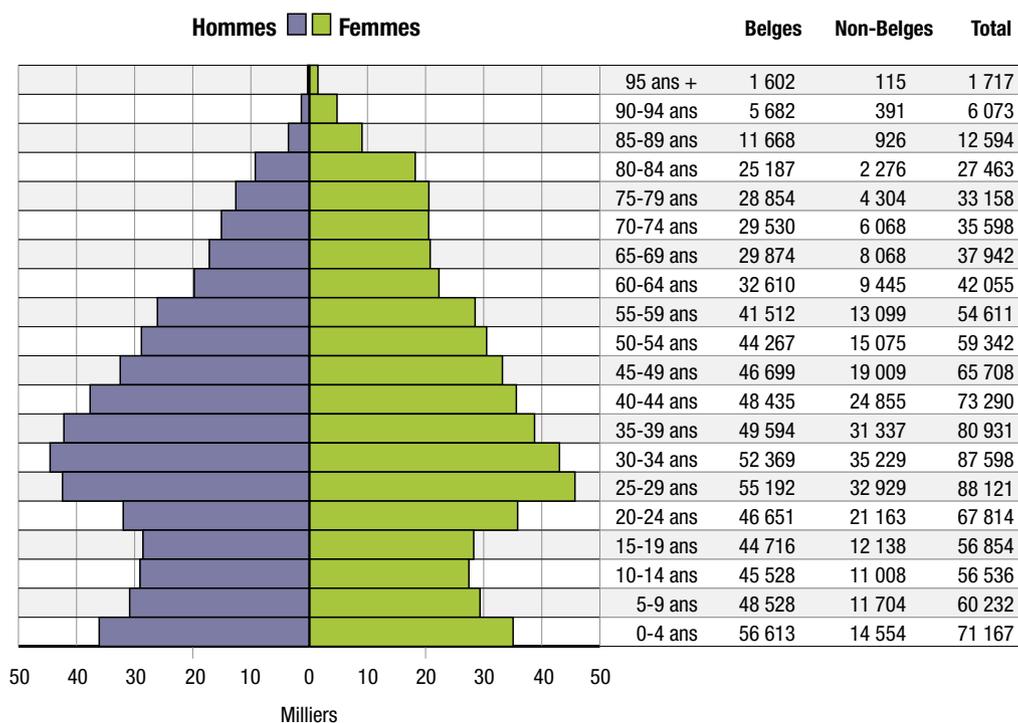
Entre le 1/1/2005 et le 1/1/2006 la population a augmenté de 12 055 personnes, soit un accroissement de 1,2 % ce qui est deux fois plus élevé que l'accroissement mesuré l'année précédente (0,69 % soit 6 850 personnes en plus entre 2004 et 2005).

On dénombre également 27 293 personnes dans le registre d'attente au 1er janvier 2006, soit une augmentation de 983 personnes (3,7 %) par rapport au 1er janvier 2005.

La pyramide des âges montre un élargissement de la base avec un accroissement de 3 616 enfants de moins de 5 ans depuis 2004 (augmentation de 5,4 % en 2 ans). De manière générale on note une augmentation des enfants d'âge préscolaire (moins de 3 ans) qui passent de 42 164 en 2004 à 44 626 en 2006 (+5,8 %) et d'enfants d'âge scolaire maternel et primaire (3-12 ans) qui passent de 117 880 en 2004 à 120 696 en 2006 (+2,4 %). Il faut mentionner que le nombre de naissances enregistrées dans le Registre national est inférieur au nombre de naissances enregistrées via les bulletins statistiques de naissances^[4] : pour l'année 2004, on comptait 1 115 naissances en plus via les bulletins de naissances. Cette différence est en augmentation constante (437 en 1998).

[4] Via les bulletins statistiques de naissance, tous les nouveaux-nés résidant en Région de Bruxelles-Capitale sont enregistrés, quels que soit leur statut de résidence.

Figure 1 : Histogramme de la population totale en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2006



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre de la population

Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population bruxelloise de 1998 à 2006

	1998	2002	2006
% < 20 ans	23,2 %	23,5 %	24,0 %
% 20-64 ans	59,6 %	60,2 %	60,8 %
% 65 ans et plus	17,2 %	16,2 %	15,2 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans/0-19 ans)	74,0 %	68,8 %	63,1 %
Indice de dépendance $((0-19 \text{ ans}) + (\geq 65 \text{ ans})) / (20-64 \text{ ans})$	67,8 %	66,0 %	64,5 %
Indice d'intensité du vieillissement (≥ 80 ans/ ≥ 65 ans)	26,3 %	27,9 %	31,0 %

Source : Direction Générale Statistique et Information Économique, Registre de la population

La proportion de jeunes continue à croître tandis que la proportion de personnes de plus de 65 ans diminue encore. Cette double évolution explique la poursuite de la diminution de l'indice de vieillissement et de l'indice de dépendance. Par contre l'intensité du vieillissement continue à augmenter de manière significative : entre 2004 et 2006, le nombre de Bruxellois de 80 ans et plus a augmenté de 1 620 personnes, soit une augmentation de 3,5 %.

3.2 Composition des ménages

En 2004, plus d'un ménage sur trois comprend des enfants. Parmi ces familles avec enfants, un tiers sont des familles monoparentales.

Tableau 2 : Composition des ménages en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2004 (typologie CBGS)

	Nombre de ménages	% ménages
Homme isolé	116 758	23,8 %
Femme isolée	128 990	26,3 %
Couple sans enfant à charge	81 891	16,7 %
Couple avec enfants à charge	100 993	20,6 %
Famille monoparentale (mère)	44 288	9,0 %
Famille monoparentale (père)	7 019	1,4 %
Autre type de ménage	8 642	1,8 %
Type de ménage inconnu	2 714	0,6 %
Nombre total de ménages privés	491 295	100,0 %
Ménage collectif	308	
Nombre total de ménages	491 603	

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS)

Tableau 3 : Nombre et pourcentage de ménages d'une personne en Région bruxelloise et dans les grandes villes, 2006

	Hommes seuls		Femmes seules		Hommes + Femmes seuls		Nombre total de ménages privés	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Bruxelles	117 894	23,8 %	129 143	26,0 %	247 037	49,8 %	495 993	100 %
Antwerpen	50 180	22,6 %	51 916	23,4 %	102 096	46,1 %	221 677	100 %
Gent	23 609	21,2 %	24 974	22,4 %	48 583	43,6 %	111 556	100 %
Liège	27 835	28,0 %	25 880	26,1 %	53 715	54,1 %	99 306	100 %
Charleroi	21 106	22,1 %	20 154	21,1 %	41 260	43,2 %	95 504	100 %
Belgique	692 376	15,4 %	796 828	17,8 %	1 489 204	33,2 %	4 481 808	100 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre de la population

En 2006, la moitié des ménages bruxellois sont composés d'une seule personne. Le nombre de ménages d'une seule personne est plus élevé dans toutes les grandes villes que dans l'ensemble du pays. A l'exception de Liège, cette proportion est la plus élevée à Bruxelles.

3.3 Multiculturalité

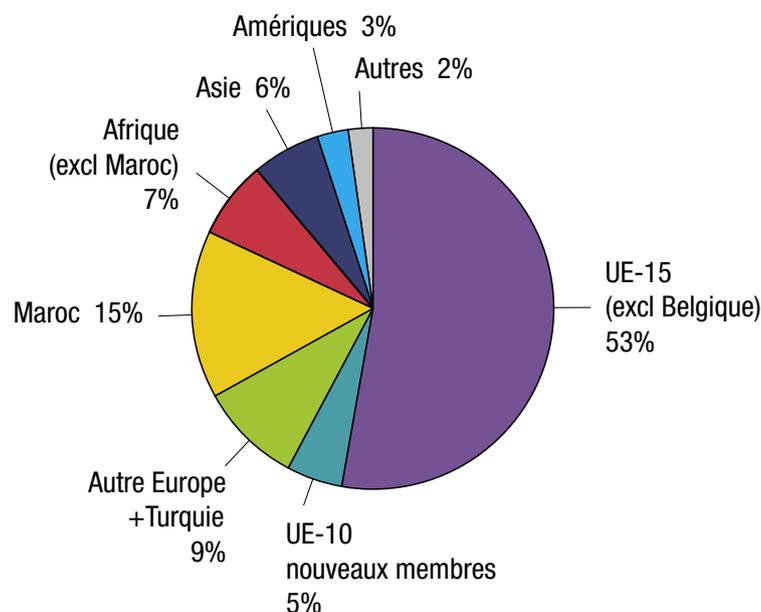
En 2006, 26,9 % de la population bruxelloise est de nationalité non belge^[5].

Tableau 4 : Les principales nationalités en Région bruxelloise, 2006

Nationalité	Nombre	%
Belgique	745 111	73,1
France	41 716	4,1
Maroc	40 646	4,0
Italie	27 097	2,7
Espagne	19 725	1,9
Portugal	15 824	1,6
Turquie	10 939	1,1
Pologne	9 766	1,0
Royaume-Uni	8 856	0,9
Grèce	8 338	0,8
Allemagne	8 322	0,8
Congo	6 856	0,7
Pays-bas	5 930	0,6
Autres	69 678	6,8
Total	1 018 804	100,0

Source : Direction Générale Statistique et Information Économique, Registre de population

Figure 2 : Distribution de la population non belge en Région bruxelloise au 1/1/2006



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre de la population

La majorité de la population non belge (53 %) provient des 15 pays de l'Union européenne avant élargissement^[6].

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Français (15,2 % des non-Belges), suivie par les Marocains (14,9 % des non-Belges), les Italiens (9,9 % des non-Belges), les Espagnols (7,2 % des non-Belges) et les Portugais (5,8 % des non-Belges). Après l'élargissement de l'Union

européenne à 10 nouveaux membres^[7], on note que la communauté polonaise arrive maintenant dans le top 10 des principales nationalités dans la région. Cette communauté est passée de 2004 à 2006 de la 13^e place (5 412 personnes) à la 7^e place (9 766 personnes). Le nombre d'habitants ressortissant d'un des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne augmente également dans l'ensemble. Ainsi, au 1^{er} janvier 2005, on comptait 9 554 habitants ressortissant

d'un nouveau pays membre pour 13 412 au 1^{er} janvier 2006, soit une augmentation de 40 %.

[5] Il s'agit de la nationalité actuelle et non du pays d'origine.

[6] Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

[7] Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

4. REVENUS ET SOURCES DE REVENU

4.1 Vivre sous le seuil de risque de pauvreté

L'indicateur de pauvreté le plus utilisé au niveau international est le taux de risque de pauvreté (PANincl).

Tableau 5 : Taux de risque de pauvreté

	% de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté	Limite inférieure de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	27 %	17 %	37 %
Flandre	11 %	10 %	13 %
Wallonie	18 %	15 %	21 %
Belgique	15 %	13 %	16 %

Source : Direction générale Statistiques et Information économique, EU-SILC 2004

Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part de la population dont le revenu est inférieur à un certain seuil. Ce seuil a été fixé à 60 % du revenu médian national équivalent. En Belgique ceci correspond à un revenu de 9 325 € par an ou 777 € par mois pour un isolé. Le revenu équivalent est dérivé du revenu disponible pour le ménage en tenant compte du nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage.

Malgré la faible précision des estimations pour la Région bruxelloise^[8], il est clair que Bruxelles est la région où le pourcentage de risque de pauvreté est le plus élevé. On peut dire avec certitude que le pourcentage de risque de pauvreté en Région bruxelloise se situe entre 17 % et 37 % et est supérieur à celui de l'ensemble du pays.

[8] Pour avoir une estimation plus précise, il faudrait que l'échantillon bruxellois pour l'enquête EU-SILC soit plus important.

4.2 Revenu moyen et médian

Pour calculer le revenu moyen, les revenus de toutes les déclarations sont additionnés et divisés par le nombre de déclarations. Le revenu moyen par déclaration est plus faible à Bruxelles que dans l'ensemble du pays mais plus élevé que dans les autres grandes villes. Le revenu moyen masque des différences importantes entre les communes (de 17 147 € à Saint-Josse à 33 355 € à Woluwe-Saint-Pierre).

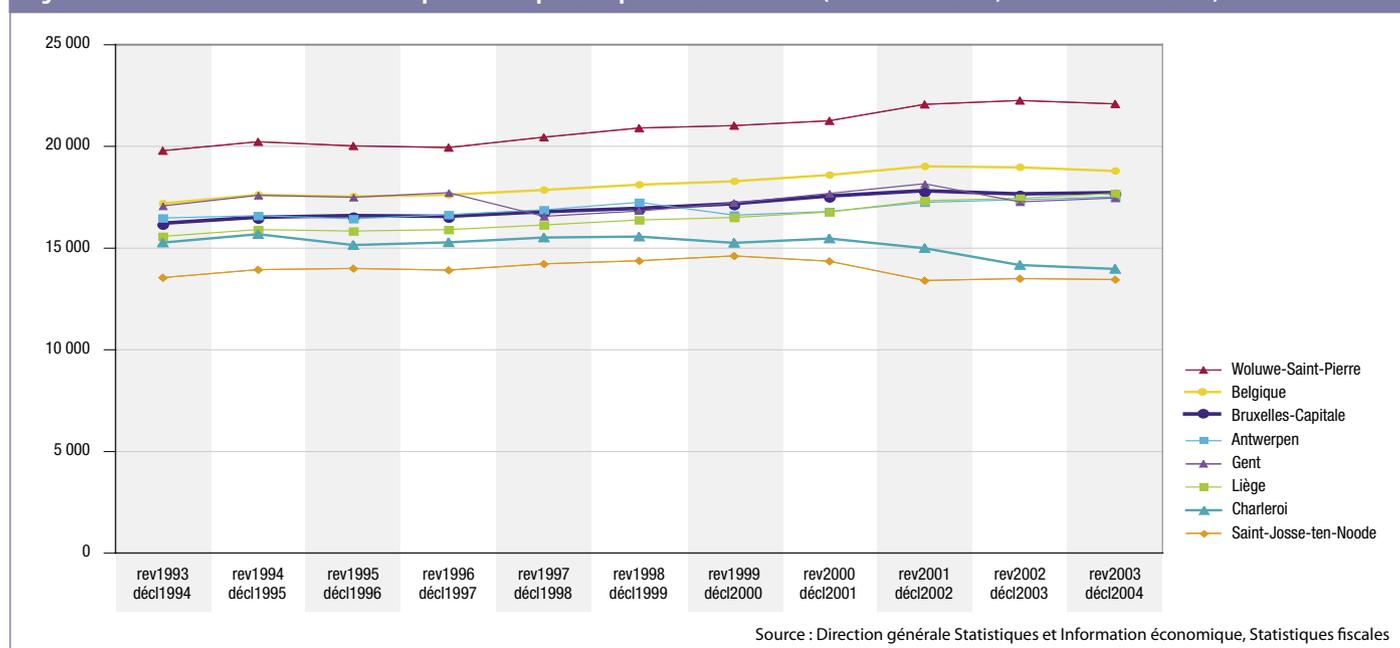
Le revenu médian par contre n'est pas influencé par les revenus extrêmes hauts ou bas. Si l'on classe toutes les déclarations fiscales selon leur montant, le revenu médian est celui de la déclaration située au milieu. Le revenu médian en Région bruxelloise est plus bas que dans l'ensemble du pays mais plus élevé que dans les autres grandes villes, à l'exception de Liège.

Tableau 6 : Revenu moyen et médian en € et par an, par déclaration fiscale (revenus 2003, déclaration 2004)

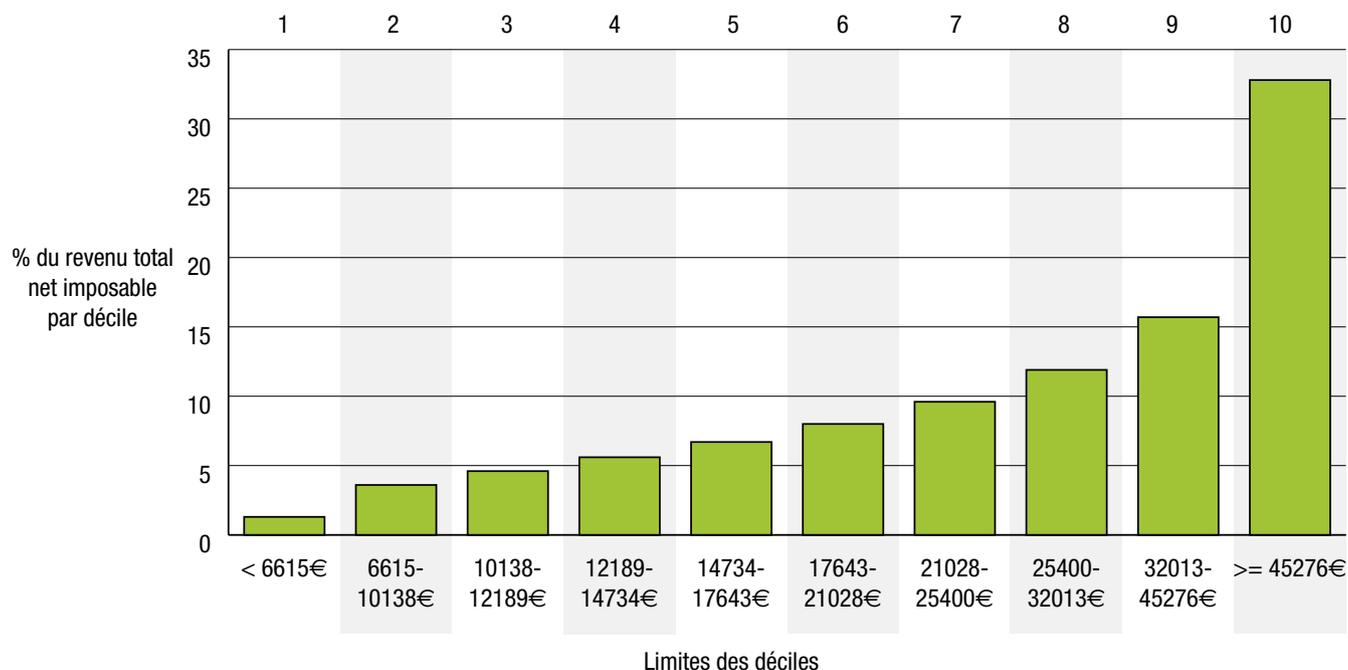
	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration
Bruxelles-Capitale	23 964	17 643
Antwerpen	22 303	17 504
Gent	22 850	17 442
Liège	22 345	17 665
Charleroi	18 041	13 959
Belgique	24 455	18 731

Source : Direction générale Statistiques et Information économique, Statistiques fiscales

Figure 3 : Evolution du revenu médian imposable en € par an et par déclaration fiscale (revenus 1993-2003, déclarations 1994-2004)



Malgré une dualisation accrue en Région bruxelloise, le revenu médian bruxellois évolue parallèlement au revenu médian belge.

Figure 4 : Distribution des revenus imposables par déciles^[9] (revenus 2003, déclarations 2004)

Source : Direction générale Statistiques et Information économique, Statistiques fiscales

10 % des déclarations fiscales concernent un revenu de plus de 45 276 €. Ces ménages possèdent 32,8 % des revenus déclarés. Les 10 % de déclarations les plus faibles portent sur des revenus de moins de 6 615 € par déclaration et représentent 1,3 % du total des revenus déclarés. Mais il ne faut pas perdre de vue que de nombreuses personnes qui vivent dans la pauvreté ne sont pas reprises dans ces statistiques fiscales parce que leurs revenus sont trop faibles et ne sont pas imposables^[10].

[9] Décile : toutes les déclarations sont classées par ordre croissant et ensuite réparties en 10 groupes comprenant chacun le même nombre de déclarations. Le premier décile est le groupe comprenant les déclarations avec les revenus les plus faibles et le 10^e décile est le groupe comprenant les plus haut revenus.

[10] Vous trouverez plus d'information sur les limites des statistiques fiscales dans l'Atlas de la santé et du social, p 75.

4.3 Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement

Tableau 7 : Nombre et pourcentage de titulaires et personnes à charge bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé au 1 janvier 2005

	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charge				Total
	0-19	20-64	≥ 65	Total	0-19	20-64	≥ 65	Total	
VIPO	311	14 575	27 455	42 341	9 540	6 749	2 947	19 236	61 577
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	141	17 108	563	17 812	10 485	3 589	120	14 194	32 006
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	0	138	9 108	9 246	360	721	827	1 908	11 154
Handicapés	7	9 315	5 355	14 677	2 670	1 967	547	5 184	19 861
Chômeurs âgés de longue durée	0	8 824	660	9 487	4 899	5 322	252	10 470	19 957
Total	459	49 960	43 141	93 563	27 954	18 348	4 693	50 992	144 555

	Pourcentage de titulaires dans la population				Pourcentage de personnes à charge dans la population				Total
	0-19	20-64	≥ 65	Total	0-19	20-64	≥ 65	Total	
VIPO	0,1 %	2,4 %	17,7 %	4,2 %	4,0 %	1,1 %	1,9 %	1,9 %	6,1 %
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	0,1 %	2,8 %	0,4 %	1,8 %	4,4 %	0,6 %	0,1 %	1,4 %	3,2 %
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	0,0 %	0,0 %	5,9 %	0,9 %	0,2 %	0,1 %	0,5 %	0,2 %	1,1 %
Handicapés	0,0 %	1,5 %	3,4 %	1,5 %	1,1 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %	2,0 %
Chômeurs âgés de longue durée	0,0 %	1,4 %	0,4 %	0,9 %	2,0 %	0,9 %	0,2 %	1,0 %	2,0 %
Total	0,2 %	8,2 %	27,7 %	9,3 %	11,7 %	3,0 %	3,0 %	5,1 %	14,4 %

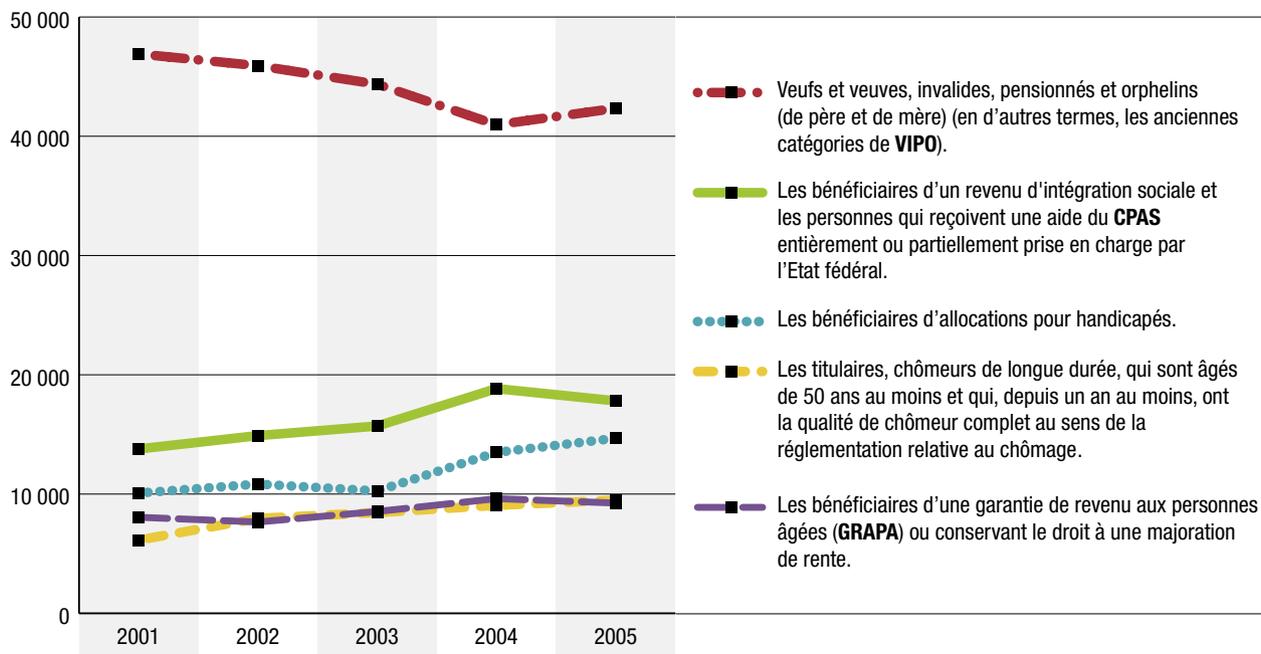
Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

Le nombre de titulaires bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé est un indicateur du nombre de personnes qui vivent dans des conditions financières difficiles.

14,4 % de la population totale bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge, (11,9 % des 0-20 ans, 30,7 % des plus de 65 ans). Si le nombre absolu de bénéficiaires VIPO dans les catégories d'âge plus élevées diminue par rapport à 2004, leur proportion dans la population des plus de 65 ans augmente légèrement.

Figure 5 : Evolution du nombre de contribuables bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé en Région bruxelloise

nombre de bénéficiaires



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

La forte diminution du nombre de personnes dans la catégorie «VIPO» ne se poursuit pas en 2005. Ceci est lié à l'augmentation des jeunes et adultes d'âge actif dans cette catégorie; le nombre de VIPO de plus de 65 ans par contre diminue. Pour les autres catégories, à l'exception des allocataires du CPAS, l'augmentation se poursuit et particulièrement pour les personnes bénéficiant d'une allocation pour handicapés et ce, dans tous les groupes d'âge. Le nombre total de bénéficiaire de l'intervention majorée croît de manière plus rapide que la population totale, ce qui explique l'augmentation de la proportion des bénéficiaires dans l'ensemble de la population.

Tableau 8 : Nombre de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement au 1/1/2005 en Région de Bruxelles-Capitale, par catégorie d'âge

	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	90 140	100,0 %
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	5 799	6,4 %
Allocation de chômage (CCI)	9 162	10,2 %
Allocation pour handicapés ^[11]	533	0,6 %
<i>Nombre total de jeunes avec allocation</i>	<i>15 494</i>	<i>17,2 %</i>
Population active (18-64 ans)	633 716	100,0 %
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	24 083	3,8 %
Allocation de chômage (CCI)	65 982	10,4 %
Allocation pour handicapés ^[11]	11 180	1,8 %
<i>Nombre total de 18-64 ans avec allocation</i>	<i>101 245</i>	<i>16,0 %</i>
Personnes âgées (≥ 65 ans)	155 511	100,0 %
Garantie de revenu aux personnes âgées ^[12]	11 555	7,4 %
Allocation pour handicapés ^[13]	7 393	4,8 %
<i>Nombre total de personnes âgées avec allocation</i>	<i>18 948</i>	<i>12,2 %</i>

Source : SPP Intégration sociale, ORBEM, SPF Sécurité sociale, Office national des pensions.

[11] Allocation de remplacement de revenu ou Allocation d'intégration.

[12] Les personnes âgées se trouvant sous le statut en extinction du «revenu garanti aux personnes âgées» sont également reprises dans ce nombre.

[13] Allocation pour l'aide aux personnes âgées.

[14] Le % est calculé par rapport à l'ensemble des jeunes de 18-25 ans, y compris les étudiants (en 2001, on comptait 36 726 étudiants de plus de 18 ans en Région bruxelloise).

17,2 % des jeunes adultes bruxellois ^[14], 16 % de la population d'âge actif et 12,2 % des personnes âgées vivent d'une allocation de remplacement. Par rapport à 2004, on observe une légère diminution de cette proportion pour les jeunes et une légère augmentation pour la population d'âge actif et les plus âgés. La proportion de personnes bénéficiant d'une allocation pour handicapés croît légèrement dans tous les groupes d'âge. On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure cette évolution reflète une augmentation du nombre de personnes handicapées ou un glissement entre les différentes branches de la sécurité sociale.

Les chiffres concernant les allocations de chômage sont plus faibles que le taux de chômage (voir plus loin) parce qu'ils sont rapportés à l'ensemble de la population et pas seulement à la population active (travaillant ou cherchant un emploi).

Tableau 9 : Montant des allocations minimales (en € par mois) à partir du 1/10/2006

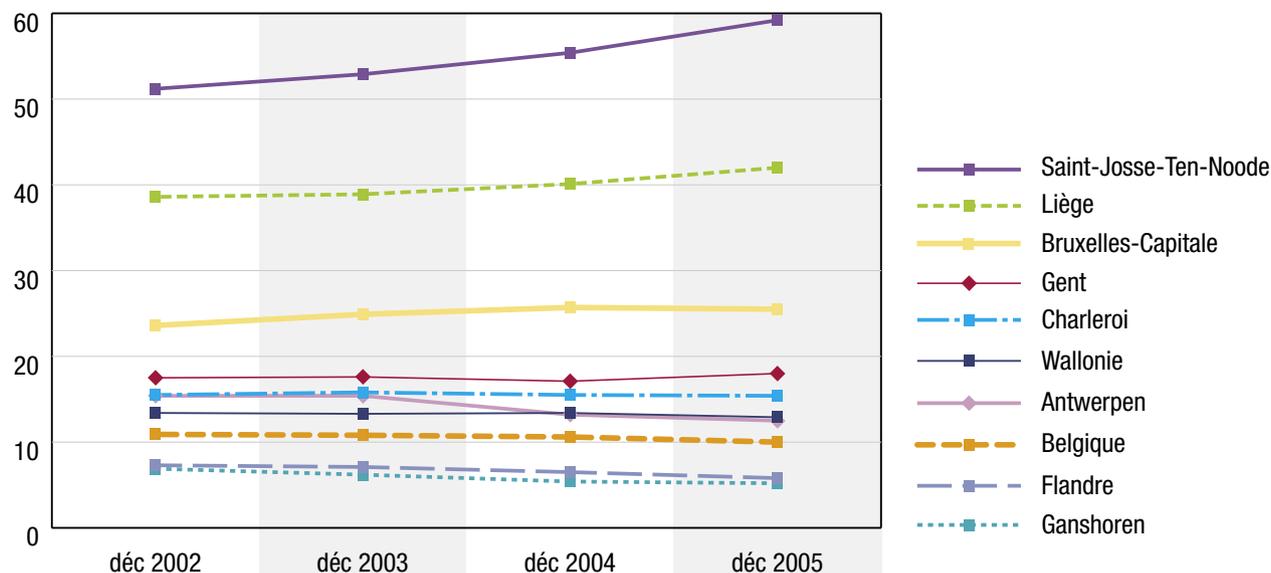
	Isolés	Cohabitants	Couple avec 2 enfants	Famille monoparentale avec 2 enfants
Seuil de risque de pauvreté	€ 777,00		€ 1 631,70	€ 1 243,20
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	€ 644,48	€ 429,66	€ 859,31	€ 859,31
Allocations familiales garanties			€ 353,69	€ 353,69
Allocation d'attente ONEM (plus de 21 ans)	€ 644,54	€ 368,42		
Allocation de chômage minimum	€ 766,74	€ 574,86	€ 912,60	€ 912,60
Allocation de remplacement de revenu pour handicapés	€ 644,81	€ 429,87	€ 859,74	
Pension minimum des employés pour carrière complète	€ 883,63	€ 1 104,18 pour la famille		
Pension minimum des indépendants pour carrière complète	€ 725,65			
Pension de survie (employés)	€ 869,72			
Pension de survie (indépendants)	€ 725,65			
Garantie de revenu aux personnes âgées	€ 699,96	€ 466,60		

Source : EU-SILC, SPF Intégration sociale, Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, ONEM, Office national des pensions

A l'exception de la pension minimum pour les employés avec carrière complète et de la pension de survie pour les employés, toutes les allocations minimum se situent sous le seuil de risque de pauvreté.

Figure 6 : Evolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent RIS

pour 1000 habitants



Source : SPF Intégration sociale, données au 13/10/2006

Après l'introduction de la loi sur l'intégration sociale en octobre 2002, le nombre de bénéficiaires du RIS et équivalent RIS a augmenté jusqu'en 2004 puis s'est stabilisé. L'évolution diffère cependant fortement d'une commune à l'autre (les situations extrêmes sont représentées sur le graphique). La proportion de bénéficiaires du RIS et équivalent est 2,5 fois plus élevée en Région bruxelloise que dans l'ensemble du pays. Cette proportion est également plus élevée à Bruxelles que dans les autres grandes villes, à l'exception de Liège.

44 % des bénéficiaires du RIS et 51 % des bénéficiaires de l'équivalent RIS sont des hommes (décembre 2005).

23 % des revenus d'intégration sociale sont des RIS partiels, c'est-à-dire qu'ils représentent un complément à un revenu existant mais insuffisant.

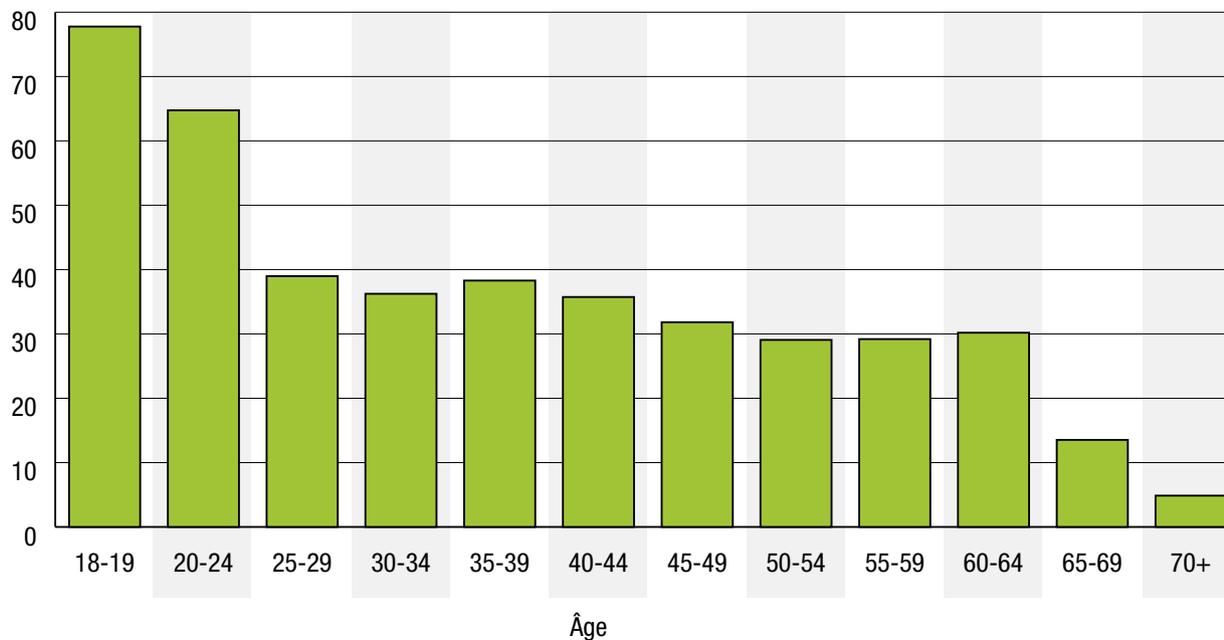
49 % des bénéficiaires du RIS sont des isolés, 26 % sont cohabitants et 25 % ont une famille à charge. Parmi les bénéficiaires de l'équivalent RIS on compte proportionnellement moins d'isolés (46 %), une proportion semblable

de cohabitants (25 %) et plus de bénéficiaires avec famille à charge (29 %).

En plus des 20 033 bénéficiaires du RIS et des 5 964 bénéficiaires de l'équivalent RIS, les CPAS de la Région bruxelloise comptent 1 433 personnes mises à l'emploi via l'article 60§7. L'article 60§7 est une forme d'aide sociale par laquelle le CPAS procure un emploi à une personne qui a quitté le marché du travail ou qui en a été écartée, dans le but de la réinsérer dans le régime de la sécurité sociale et dans la vie professionnelle.

Figure 7 : Proportion de bénéficiaires du RIS et équivalent RIS par groupe d'âge, décembre 2005

pour 1000 habitants



Source : SPF Intégration sociale, données au 13/10/2006

La proportion de bénéficiaires du RIS (et équivalent) est la plus élevée dans les groupes d'âge plus jeunes. 7,8 % du total des Bruxellois de 18-19 ans vit d'une allocation du CPAS. Parmi tous les bénéficiaires du RIS (et équivalent), on compte 1 262 étudiants (4,8 %).

Les personnes sans abri qui marquent leur accord pour s'installer dans un logement peuvent bénéficier d'une intervention du CPAS pour leur installation, en plus du RIS. Cette intervention ne peut être accordée qu'une fois. En 2005, 354 personnes sans abri ont reçu cette prime d'installation (834,14 €).

4.4 Surendettement

Fin 2005, 5,0 % de la population bruxelloise adulte était enregistrée à la centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale pour contrats défaillants. Pour l'ensemble de la Belgique, cette proportion était de 4,2 %. (source : Banque Nationale de Belgique) (PANincl).

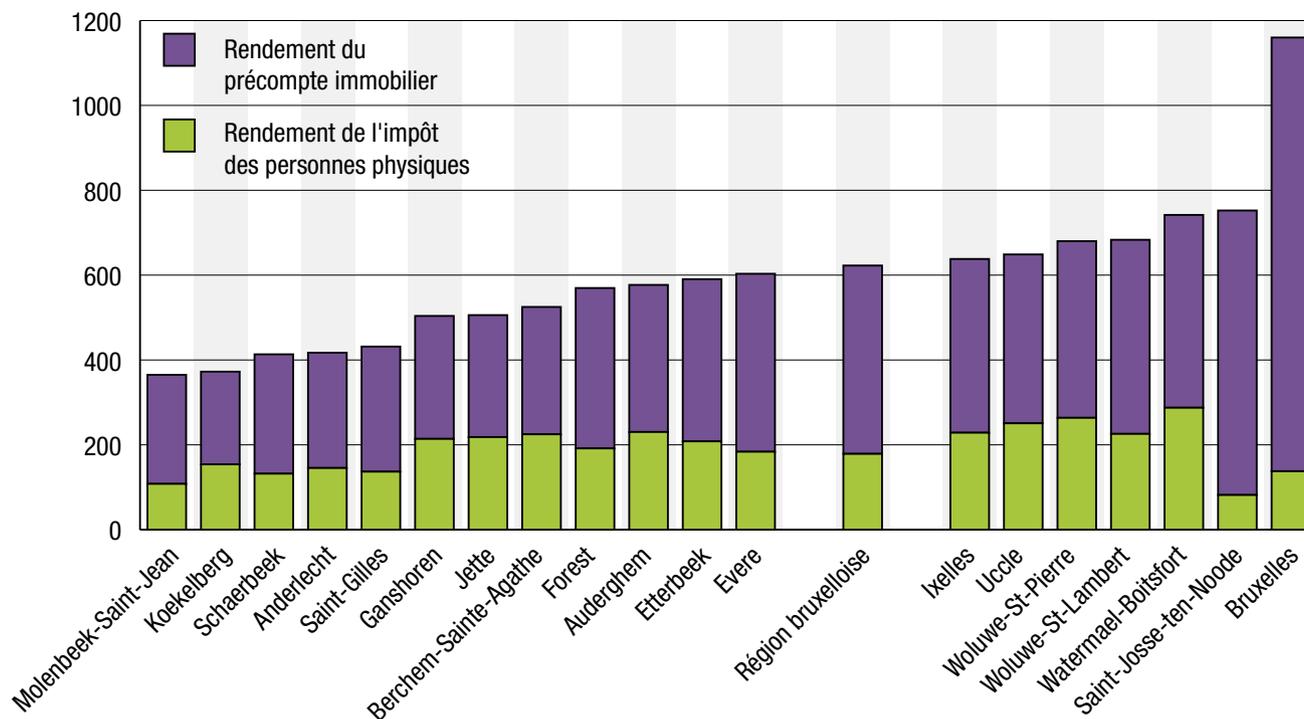
Fin 2004 ces proportions étaient de 5,1 % pour la Région bruxelloise et 4,3 % pour l'ensemble du pays.

Cet indicateur ne prend en compte que les dettes concernant les crédits à la consommation. Ceci signifie que les autres types de dettes telles que dettes de loyer, dettes de soins de santé, pensions alimentaires non payées, dettes d'impôts, dettes d'énergie et d'eau, etc. n'y sont pas enregistrées.

4.5 Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes

Figure 8 : Rendement des impôts communaux 2004

rendement par habitant (€)



Source : Pouvoirs locaux, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

On observe des différences importantes en termes de revenus des différentes communes bruxelloises, mais dans toutes les communes, les revenus provenant du précompte immobilier dépassent ceux provenant de l'impôt des personnes physiques. Entre 2003 et 2004 le rendement par habitant a diminué de 2 %. Ce chiffre représente également une moyenne d'évolutions très diverses dans les différentes communes bruxelloises (entre une augmentation de 20 % à Saint-Josse-ten-Noode et une diminution de 8 % à Molenbeek-Saint-Jean et Ixelles).

Par rapport à 2001, le rendement par habitant a augmenté de 18 % en Région bruxelloise.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1 Taux d'emploi

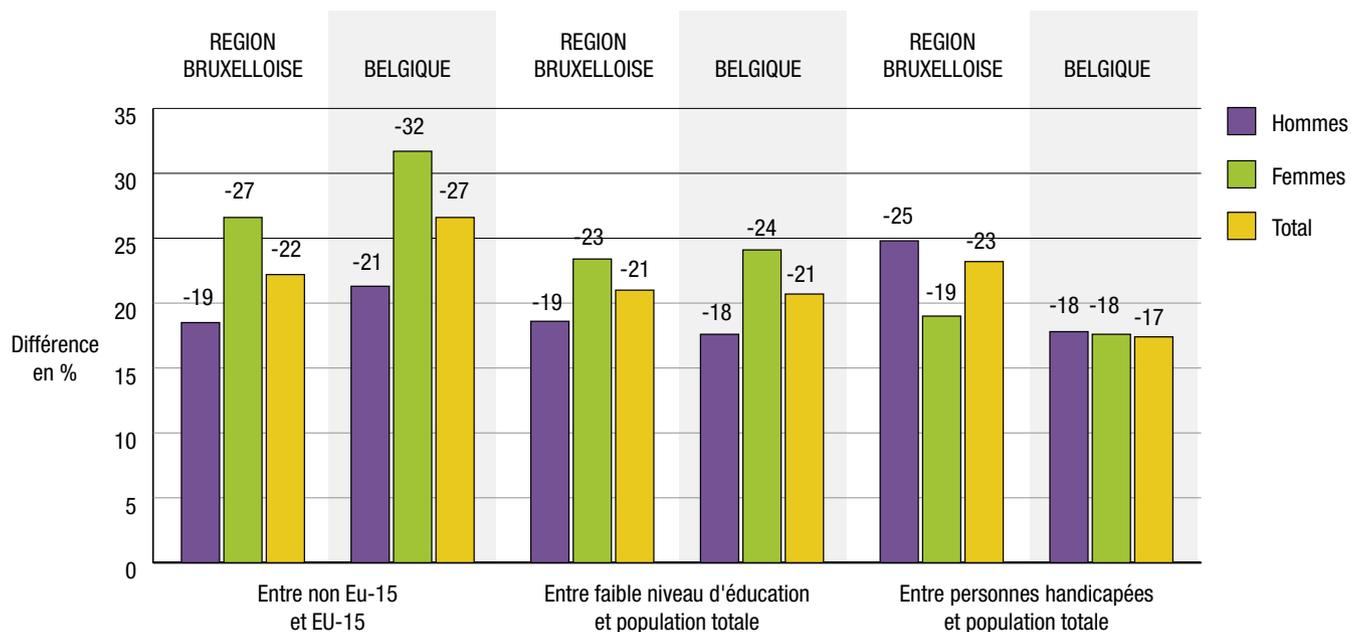
Le taux d'emploi mesure le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui ont un emploi parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Tableau 10 : Taux d'emploi en Région bruxelloise et en Belgique, 2006, 2eme trimestre				
Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	58,5 %	20,3 %	71,9 %	53,5 %
Femmes	46,7 %	17,3 %	59,4 %	39,1 %
Total	52,6 %	18,7 %	65,7 %	46,0 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	67,0 %	29,3 %	86,7 %	53,7 %
Femmes	53,6 %	23,0 %	74,2 %	34,0 %
Total	60,4 %	26,2 %	80,5 %	43,8 %

Source : Enquête Forces de Travail 2006

Le taux d'emploi de la population bruxelloise est inférieur au taux belge, sauf pour les femmes du groupe plus âgé. Les écarts atteignent 7,5 % pour les 15-24 ans et jusque 14,8 % pour les 25-49 ans. Les différences de taux d'emploi entre hommes et femmes sont plus faibles à Bruxelles que dans l'ensemble du pays.

Figure 9 : Ecart de taux d'emploi pour différents groupes, Région bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2005 (PANIncl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

En Belgique, le taux d'emploi des non-Européens est de 27 points de pourcentage inférieur à celui des Européens. A Bruxelles, cette différence est de 22 points de pourcentage. En Région bruxelloise, le taux d'emploi des personnes handicapées est inférieur de 23 points de pourcentage de celui de la population totale, en Belgique cette différence est de 17 points de pourcentage.

Le marché de l'emploi est donc moins accessible pour les non-Européens que pour les Européens, et moins accessible pour les personnes à faible niveau d'instruction et les personnes handicapées que pour la population totale. Les discriminations liées à la nationalité sont moins importantes en Région bruxelloise que dans l'ensemble du pays mais elles sont par contre plus importantes pour les personnes handicapées. Les limitations d'accès à l'emploi liées au faible niveau d'instruction sont comparables en Région bruxelloise et en Belgique.

5.2 Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la population active (au travail ou en recherche d'emploi) entre 15 et 64 ans par rapport à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Tableau 11 : Taux d'activité en Région bruxelloise et en Belgique, 2006, 2eme trimestre				
Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	71,5 %	31,0 %	88,8 %	57,9 %
Femmes	57,1 %	27,0 %	72,9 %	42,8 %
Total	64,3 %	28,9 %	80,9 %	50,1 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	72,7 %	35,9 %	93,4 %	56,7 %
Femmes	58,9 %	28,6 %	80,6 %	37,1 %
Total	65,9 %	32,3 %	87,1 %	46,8 %

Source : Enquête Forces de Travail 2006

Le taux d'activité de la population bruxelloise est également inférieur au taux belge sauf pour les groupes plus âgés.

5.3 Chômage

Taux de chômage

Le taux de chômage mesure le nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population active de 15 à 64 ans (définition internationale).

Tableau 12 : Taux de chômage en Région bruxelloise et en Belgique, 2006, 2eme trimestre

Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	18,2 %	34,6 %	19,0 %	7,7 %
Femmes	18,3 %	36,0 %	18,5 %	8,6 %
Total	18,2 %	35,3 %	18,8 %	8,1 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	7,8 %	18,4 %	7,2 %	5,3 %
Femmes	9,0 %	19,5 %	7,9 %	8,4 %
Total	8,4 %	18,9 %	7,5 %	6,5 %

Source : Enquête Forces de Travail 2006

Le taux de chômage de la population est deux fois plus élevé que le taux belge. Plus d'un tiers des jeunes adultes présents sur le marché du travail (au travail ou en recherche d'emploi) sont au chômage. Les différences entre hommes et femmes sont moins importantes en Région bruxelloise que dans l'ensemble du pays. Ces chiffres sont basés sur une enquête, ils indiquent un ordre de grandeur et pas le chiffre exact (tableau 12).

Selon les données administratives de l'ONEM, fin 2005 le taux de chômage atteignait 22,1 % en Région bruxelloise, pour 8,4 % en Flandre, 18,5 % en Wallonie et 12,9 % pour l'ensemble du pays. Par

rapport à fin décembre 2004, le taux de chômage en Région bruxelloise a augmenté de 1,1 point de pourcentage alors qu'il restait stable dans les autres régions (ORBEM, 2006).

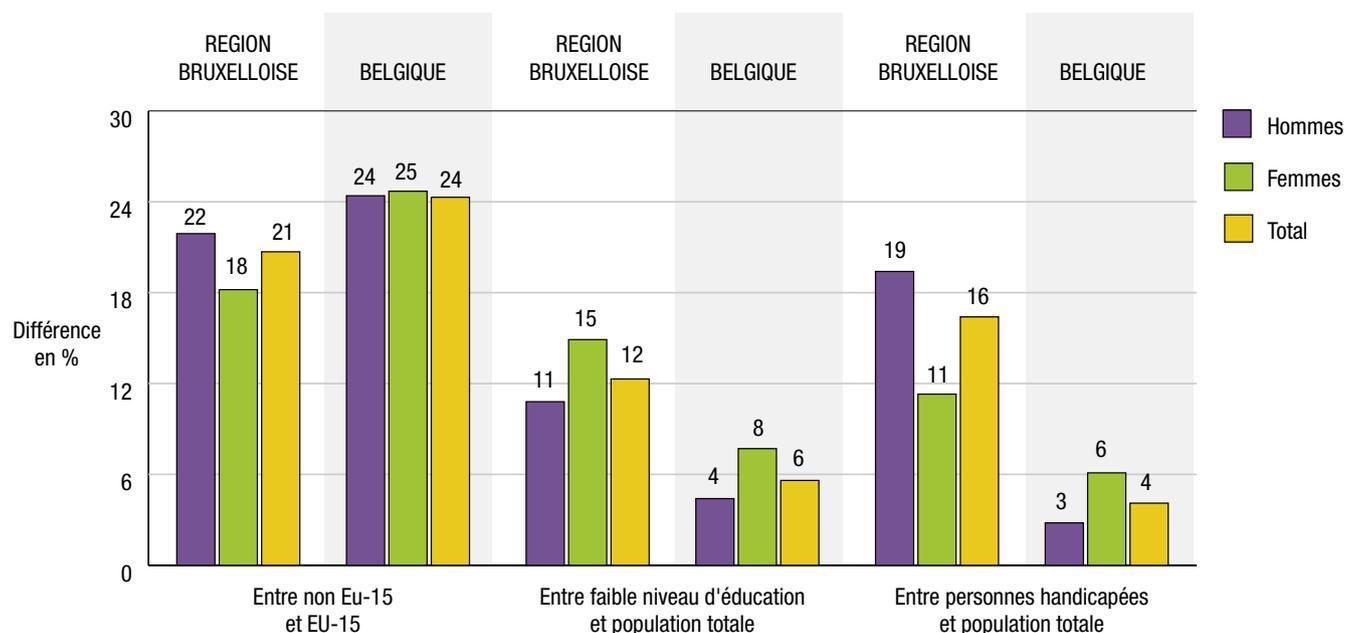
Les calculs de l'Observatoire du Marché du travail et des Qualification donnent un taux de chômage de 21,1 % en 2005. Ce chiffre est une moyenne de situations très diverses dans les différentes communes bruxelloises (de 9,8 % à Woluwe-Saint-Pierre à 36,1 % à Saint-Josse-ten-Noode).

En septembre 2006 on comptait 97 760 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès de l'ORBEM. Bruxelles est

la seule région où parmi les demandeurs d'emploi on trouve plus d'hommes que de femmes.

Entre 2004 et 2005 le nombre de DEI a augmenté de 4,2 % en Région bruxelloise (pour 3,4 % en Belgique). Le nombre de chômeurs complets indemnisés (CCI) a par contre augmenté moins fort à Bruxelles (1,1 %) que dans le pays (3,9 %). L'augmentation porte donc surtout sur les demandeurs d'emploi non indemnisés : les jeunes en stage d'attente (+11,4 %), les demandeurs d'emploi librement inscrits (+16,3 %) et les autres parmi lesquels les bénéficiaires du CPAS (+7,3 %) (ORBEM, 2006).

Figure 10 : Écart de taux de chômage pour différents groupes, Région bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2005 (PANincl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

En Belgique, pour les femmes de faible niveau d'instruction le taux de chômage est 8 points de pourcentage plus élevé que le taux de chômage de la population totale. En Région bruxelloise cette différence est de 15 points de pourcentage.

Les non-Européens, les personnes à faible niveau d'instruction et les personnes handicapées sont plus touchés par le chômage que les Européens et la

population totale. L'exclusion du marché de l'emploi pour les non-Européens est moins importante en Région de Bruxelles-Capitale que dans l'ensemble du pays. Par contre, tant pour les personnes à faible niveau d'instruction que pour les personnes handicapées, l'exclusion du marché du travail est plus prononcée à Bruxelles.

En 2005 près d'un demandeur d'emploi sur trois n'est pas de nationalité belge.

Les ressortissants de pays hors Union européenne représentent 22,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne avant élargissement (15 membres) représentent 11,1 % des demandeurs d'emploi.

Chômage de longue durée (PANincl)

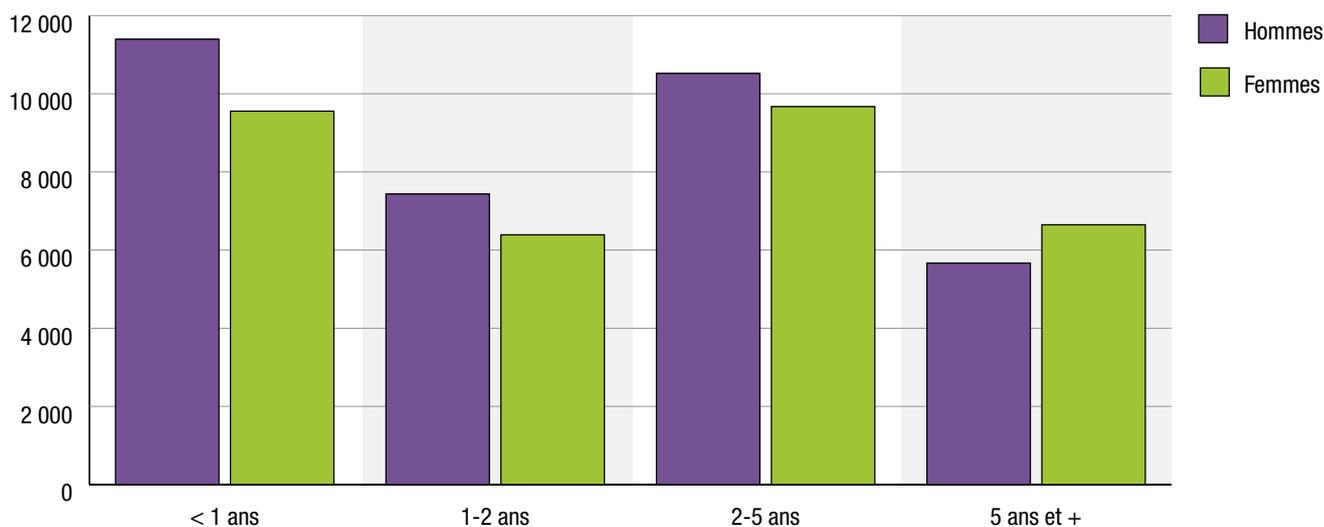
Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. En 2005, on comptait 46 331 chômeurs de longue durée (plus d'un an de chômage). Ceci

représente une augmentation de 5,8 points de pourcentage depuis 2004. L'augmentation est encore plus marquée en ce qui concerne le chômage de deux ans ou plus (+14,7 %). Ces personnes n'ont pas bénéficié de l'amélioration de la conjoncture. Au cours de la même période, le chômage de courte durée

(moins d'un an) a diminué de 8,1 points de pourcentage (ORBEM, 2006).

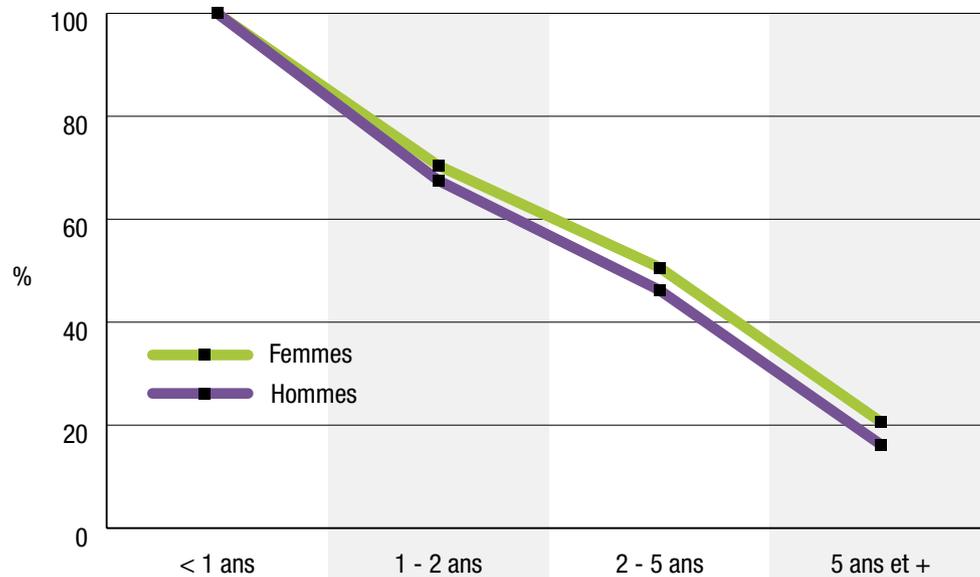
La proportion de femmes parmi les chômeurs de longue durée a diminué de 53,5 % en 2001 à 49,0 % en 2005.

Figure 11 : Distribution de la durée du chômage en Région bruxelloise, 2005



Source : Office Régional Bruxellois de l'Emploi ORBEM, 2006

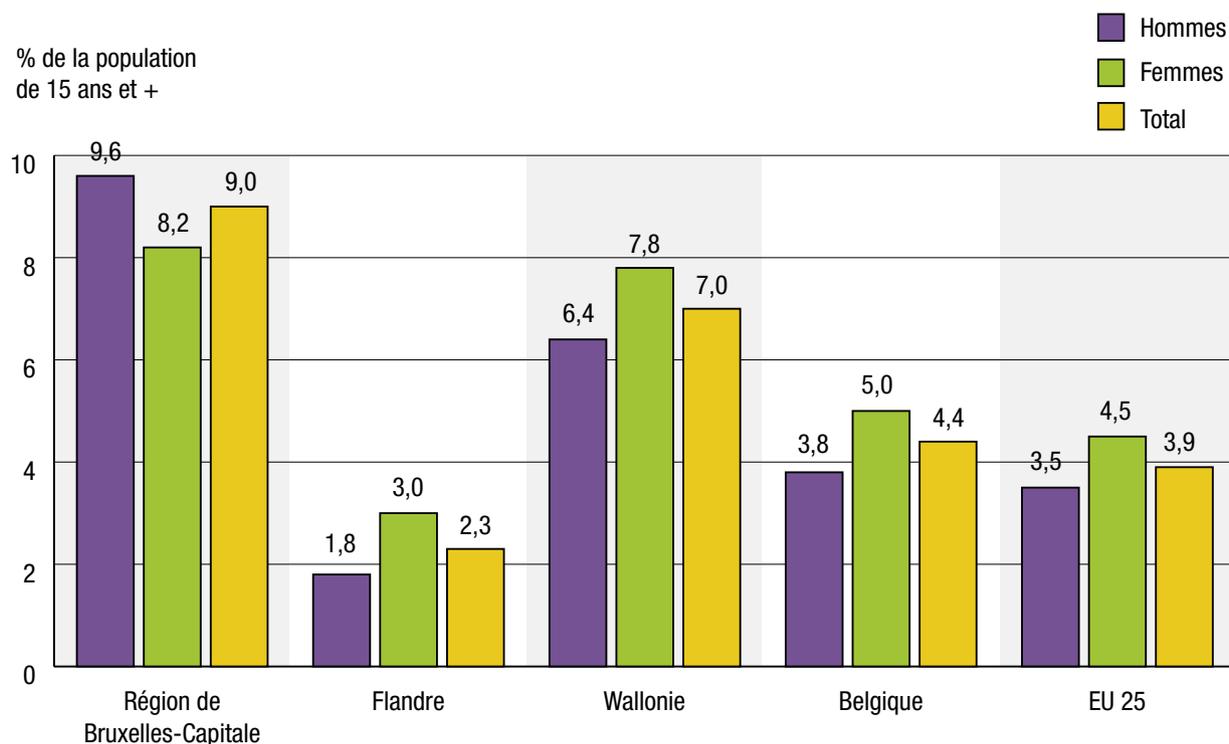
Figure 12 : Durée du chômage en Région bruxelloise, pourcentage cumulé, 2005



Source : Office Régional Bruxellois de l'Emploi ORBEM, 2006

46,2 % des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans et 67,5 % des chômeurs sont sans emploi depuis au moins un an. 20,6 % des femmes bruxelloises au chômage sont au chômage depuis plus de 5 ans pour 16,2 % des hommes au chômage.

Figure 13 : Taux de chômage de longue durée par sexe et par région, comparaison avec les taux européens, 2005 (PANincl)

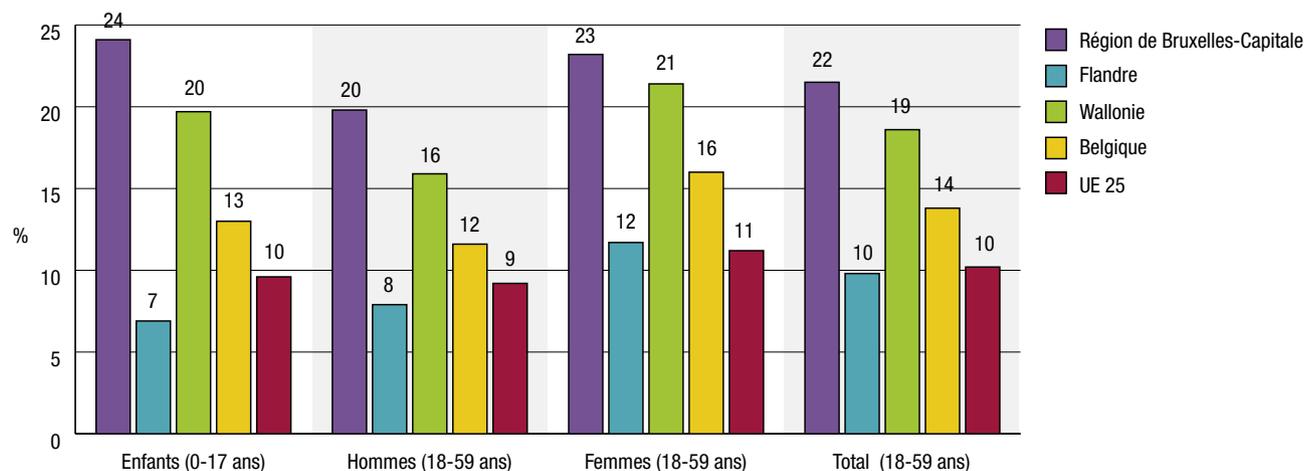


Source : Enquête Forces de Travail 2005

Le PANincl comprend également un indicateur concernant le chômage de longue durée. Il a été calculé sur base de l'Enquête sur les forces de travail. Le taux de chômage de longue durée est égal à la population de chômeurs de longue durée (≥ 12 mois, définition de l'OIT) sur le total de la population de 15 ans à 64 ans. Le taux de chômage de longue durée est plus élevé à Bruxelles que dans le reste du pays et pour l'ensemble de l'Europe, tant pour les hommes que pour les femmes.

5.4 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré (PANincl)

Figure 14 : Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par groupes d'âge, par sexe et par région, comparaison avec les taux européens, 2004

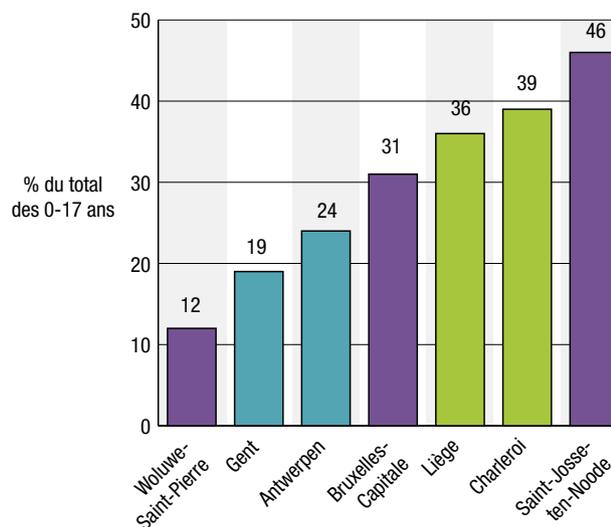


Source : Enquête Forces de Travail 2004

L'indicateur PANincl estime, sur base de l'Enquête forces de Travail, la proportion d'enfants et d'adultes qui vivent dans un ménage sans emploi rémunéré. Cette proportion est systématiquement plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste du pays. Cette proportion est également plus élevée en Belgique que dans l'ensemble des 25 états-membres.

Sur base des données administratives de la Banque carrefour de la Sécurité sociale (2002), la proportion d'enfants vivant dans un ménage sans emploi rémunéré est encore plus élevée. Selon ces données 31 % des enfants bruxellois (0-17 ans) sont dans cette situation. Ce chiffre élevé est une moyenne des valeurs très différentes entre communes bruxelloises (de 12 % à Woluwe-Saint-Pierre à 46 % à Saint-Josse-ten-Noode).

Figure 15 : Pourcentage d'enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi rémunéré, 2002



Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale, Datawarehouse marché du travail 2002

6. LOGEMENT

La meilleure source pour décrire la situation du logement en Région de Bruxelles-Capitale est l'Enquête socio-économique. Les données de la dernière enquête socio-économique de 2001 ont été présentées dans le baromètre social 2005. Les données ont par ailleurs été analysées de manière plus approfondies dans l'Atlas de la santé et du social 2006. C'est pourquoi, malgré l'importance du logement pour appréhender la situation de la pauvreté des bruxellois, ces indicateurs ne sont plus repris dans ce baromètre.

Le seul indicateur pour lequel des données plus récentes sont disponibles concerne le nombre de ménages en attente d'un logement social.

Au 31/12/2004 il existait 38 364 logements sociaux (dont 36 538 loués) en Région bruxelloise (source SLRB, rapport annuel 2005).

En novembre 2006, 24 646 ménages étaient sur la liste d'attente pour un logement social, cela représente une augmentation de 6,5 % par rapport à novembre 2005.

Le rapport entre le nombre de personnes sur la liste d'attente et le nombre total de logements sociaux s'élève à 64,2 % (PANincl). Cet indicateur est nettement plus élevé qu'en 2005 (59,5 %).

Dans le courant de l'année 2006, 5 325 ménages inscrits en liste d'attente ont été rayés de cette liste suite, par exemple, au non renouvellement de la demande, à l'attribution d'un logement, à une non réponse, etc.

7. LA SANTÉ

7.1 Santé materno-infantile

La mortalité foeto-infantile (c'est-à-dire la mortalité à partir de 22 semaines de grossesse ou durant la première année de vie) est considérée comme un indicateur important de la situation sociale et sanitaire d'un pays ou d'une région.

On a enregistré 16 288 naissances de résidents bruxellois en 2004, soit 552 naissances en plus qu'en 2003.

Tableau 13 : Distribution des naissances selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail dans le ménage et selon la situation familiale de la mère, Bruxelles 2004

	Nombre	% des naissances
Nombre de parents avec un revenu du travail dans le ménage*		
0	4 480	28,7 %
1	5 696	36,4 %
2	5 458	34,9 %
Situation familiale de la mère**		
Isolée et sans revenu du travail	1 620	10,4 %
Isolée et avec revenu du travail	788	5,0 %
Non isolée	13 203	84,6 %

*Inconnu pour 654 naissances ; **Inconnu pour 677 naissances.
Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social

En 2004, 29 % des nouveau-nés naissent dans un ménage sans revenu du travail, et 10 % naissent d'une mère isolée et sans revenu du travail. Au cours de la période 1998-2003, la proportion de mères isolées est restée stable. La figure 16 indique que la proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail a augmenté de 2003 à 2004 (27,1 % à 28,7 %).

Figure 16 : Evolution des caractéristiques sociales des nouveau-nés, Bruxelles 1998-2004

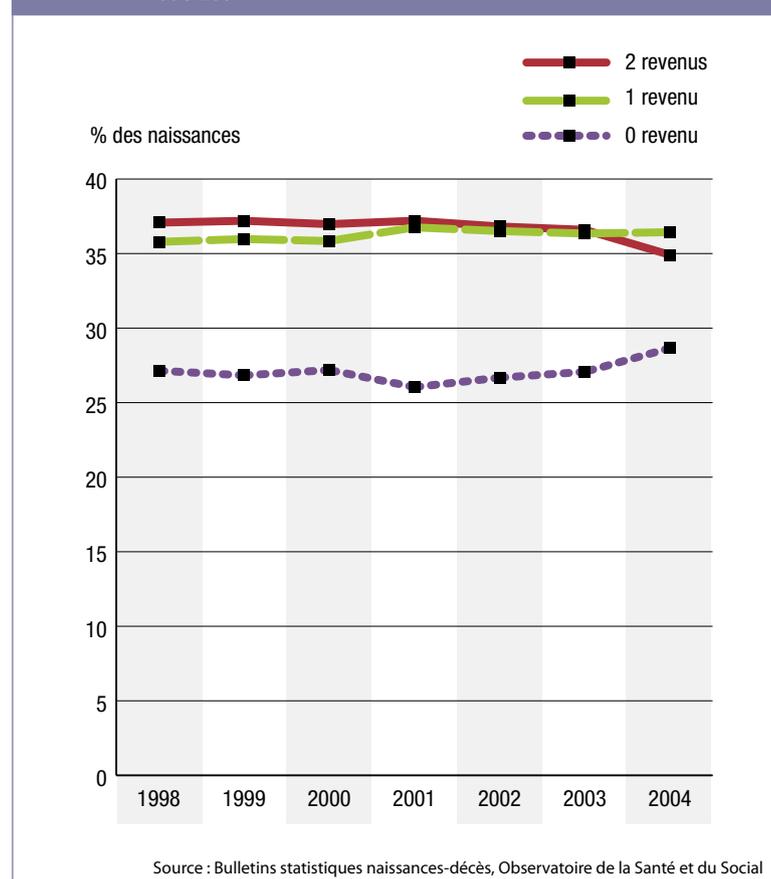


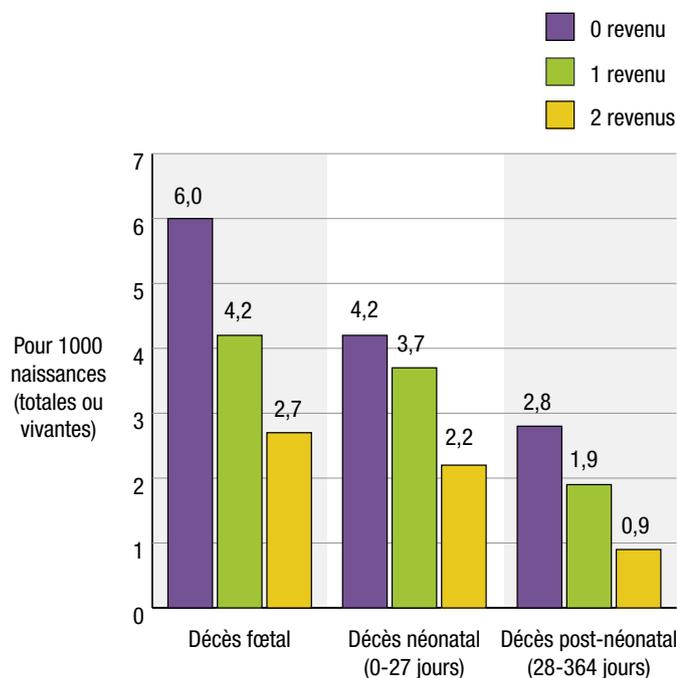
Tableau 14 : Distribution des naissances selon la nationalité de la mère, Bruxelles, 1998-2003

	Nombre	% des naissances
Belgique	47 572	54,2 %
Maghreb et Egypte ^[15]	11 752	13,4 %
Union Européenne (15 pays sauf Belgique)	11 507	13,1 %
Afrique Sub-Saharienne	4 863	5,5 %
Europe de l'Est et Russie	4 763	5,4 %
Turquie	3 119	3,6 %
Asie du Sud et de l'Est	1 495	1,7 %
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes	1 245	1,4 %
Asie du Nord et Moyen orient	879	1,0 %
Amérique du Nord	393	0,4 %
Autres pays européens	111	0,1 %
Australie	38	0,0 %

Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social

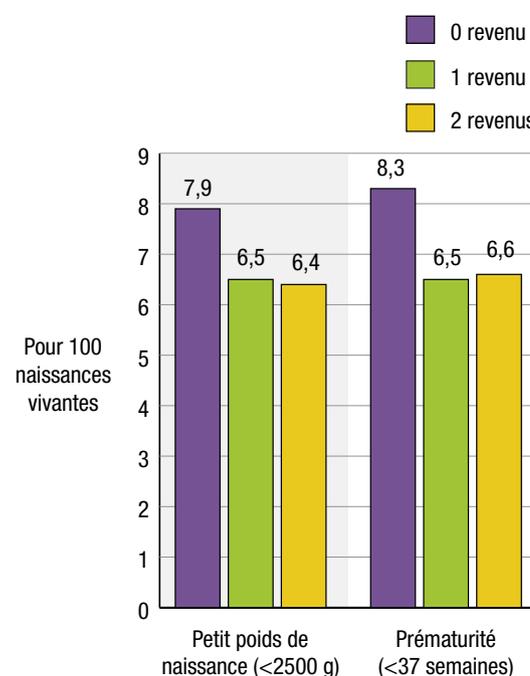
[15] 93 % des mères de ce groupe sont de nationalité marocaine.

Figure 17 : Mortalité fœtale, néonatale et post-néonatale selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail déclaré dans le ménage, 1998-2004



Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social

Figure 18 : Prématurité et petit poids de naissance selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail déclaré dans le ménage, 1998-2004



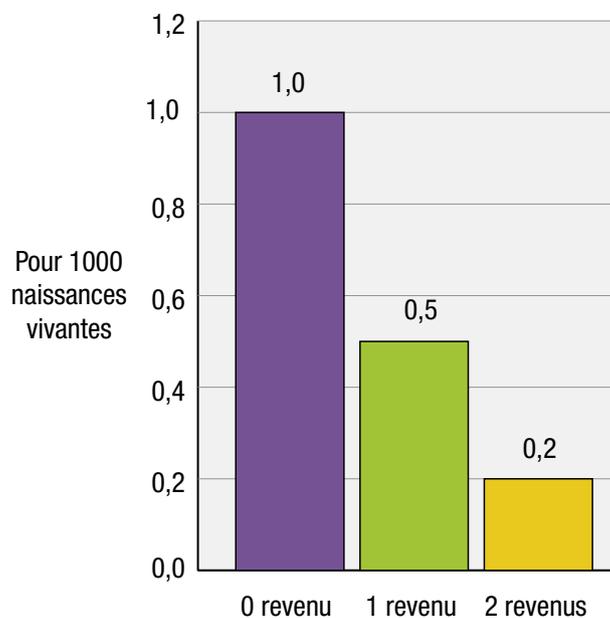
Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social

Les inégalités sociales face à la santé périnatale et infantile sont très marquées en Région bruxelloise (figure 17). Les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail ont un risque deux fois plus élevé de décéder en période fœtale et néonatale et trois fois plus élevé de décéder en période post-néonatale que les enfants nés dans un ménage à deux revenus du travail ^[16].

Les inégalités portant sur le petit poids de naissance et la prématurité sont moins marquées, en partie parce que les mamans marocaines et turques ont moins souvent un bébé de petit poids ou prématuré, tout en présentant des taux de mortalité périnatale plus élevés (figure 18).

[16] L'indicateur proposé par le PANincl porte sur les taux de mortalité selon la catégorie socio-professionnelle du père. La prise en compte de la situation des deux parents permet cependant une vision plus pertinente de la réalité. Elle évite entre autre d'exclure les enfants vivant seuls avec leur mère (plus de 15 % des naissances à Bruxelles).

Figure 19 : Mortalité infantile par mort subite du nourrisson selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail déclaré dans le ménage, 1998-2003



Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social

La mort subite est, avec les malformations congénitales, la 1^{ère} cause de décès en période post-néonatale (28-364 jours). On retrouve des inégalités sociales marquées pour toutes les causes de décès infantile (première année de vie) : les risques de décès des enfants dans un ménage sans revenu du travail sont multipliés par 2 ou 3 selon la cause par rapport aux ménages à 2 revenus, mais ce gradient est le plus marqué pour la mort subite du nourrisson pour laquelle les risques de décès sont 5 fois plus élevés.

7.2 Santé à l'âge adulte

La pauvreté a un impact considérable sur l'état de santé à tous les âges de la vie. Les inégalités sociales face à la santé pour la population bruxelloise sont illustrées par quelques données dans le Tableau de bord de la santé 2004 et par un chapitre dans l'Atlas de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale 2006.

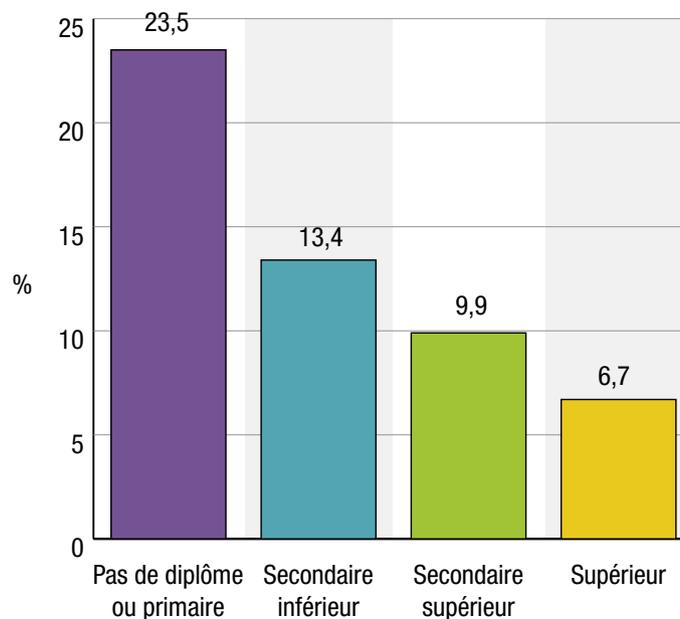
Nous reprenons ci-dessous la plupart des indicateurs santé repris dans le PANincl. Les chiffres sont extraits des résultats publiés de l'Enquête de santé 2004. L'indicateur du statut social est le plus souvent le niveau d'instruction, mais les mêmes types d'inégalités se retrouvent quand on prend pour indicateur du statut

social le revenu équivalent du ménage. Pour les problèmes de santé fortement liés à l'âge ou au sexe, les données présentées dans les graphiques sont standardisées pour l'âge et le sexe ce qui permet des comparaisons «à âge et sexe égaux».

Facteurs de risque

La prévalence de l'obésité parmi la population bruxelloise de 18 ans et plus (BMI > 30) est de 11,4 % (PANincl). Cette proportion est 3,5 fois plus importante pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire que pour celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. On constate une tendance à l'accroissement des inégalités sociales entre 2001 et 2004.

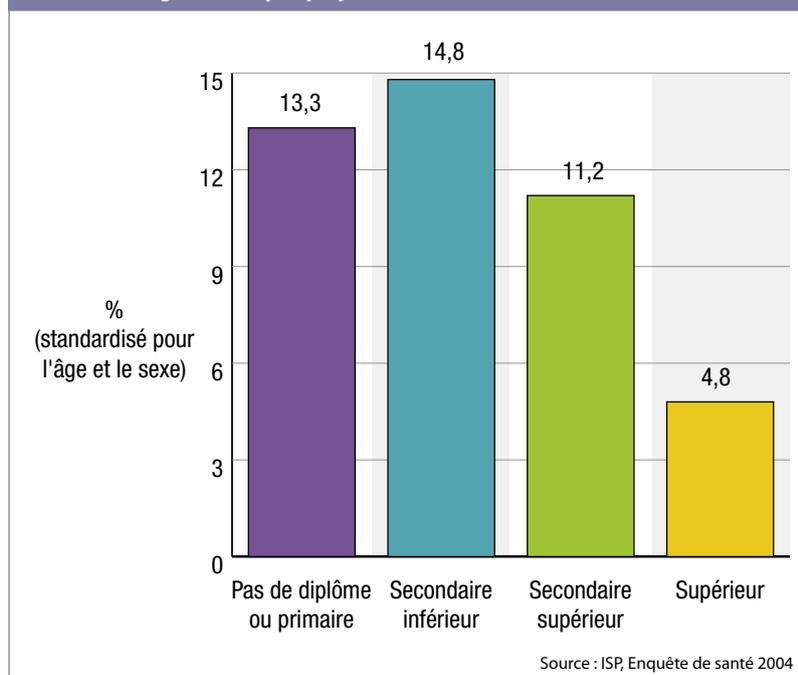
Figure 20 : Prévalence de l'obésité selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004



Source : ISP, Enquête santé 2004

10,8 % de la population bruxelloise de 15 ans et plus fume 20 cigarettes ou plus par jour (PANincl). Les inégalités sociales restent très marquées.

Figure 21 : Proportion de Bruxellois de 15 ans et plus (%) qui consomment 20 cigarettes ou plus par jour selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004



Etat de santé

En 2004, l'espérance de vie des Bruxellois (PANincl) est :

- A la naissance : 76,29 ans pour les hommes, 82,10 ans pour les femmes
 - À l'âge d'un an : 75,58 ans pour les hommes, 81,34 ans pour les femmes
 - À l'âge de 60 ans : 20,45 ans pour les hommes, 24,76 ans pour les femmes.
- (Source : Direction générale Statistiques et Information économique)

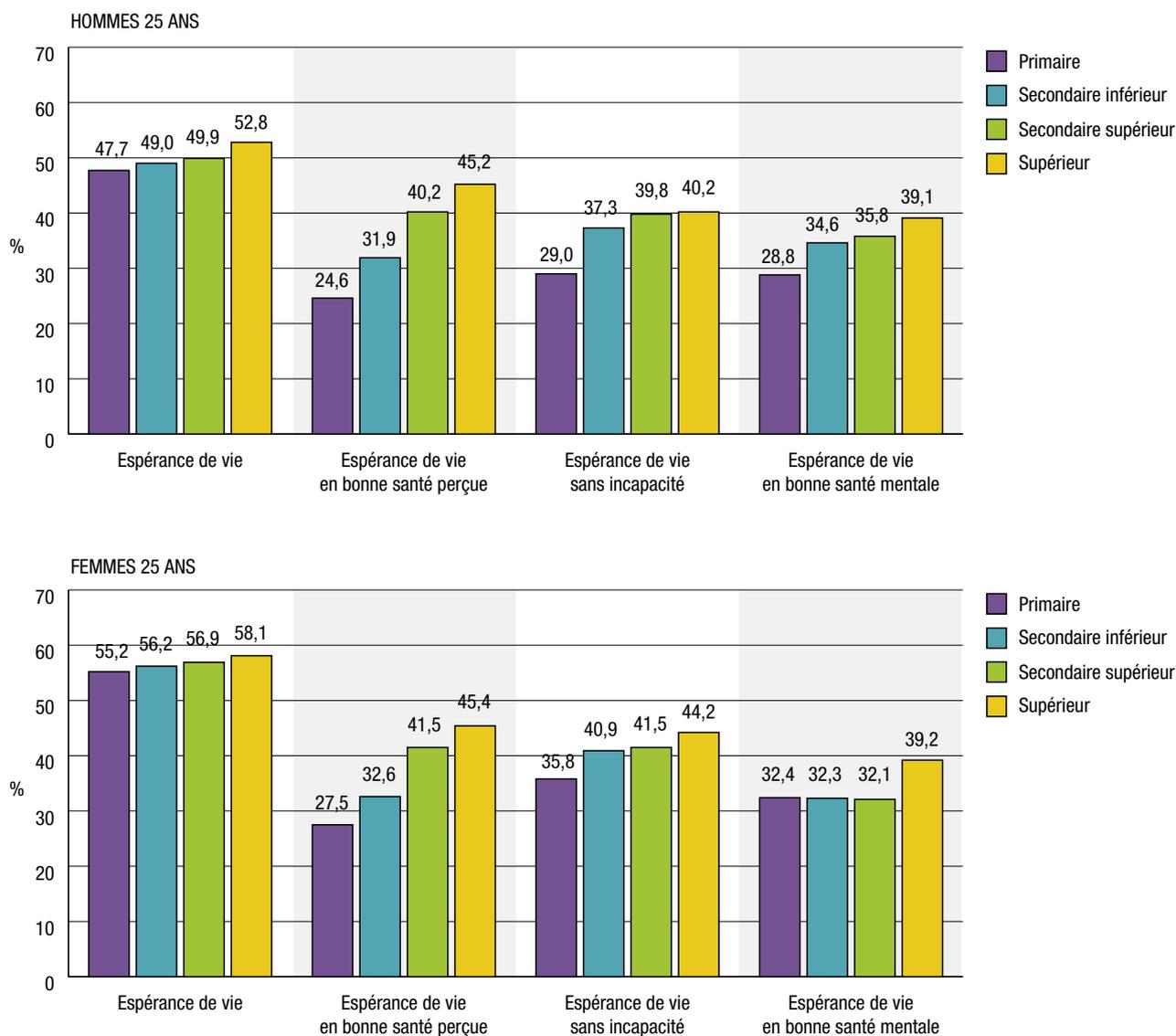
A l'âge de 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur

peut encore espérer vivre en moyenne 52,8 ans tandis qu'un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire peut encore espérer vivre en moyenne 47,7 ans. L'écart en termes d'espérance de vie à 25 ans est donc de 5,1 ans. Pour les femmes, cet écart est de 2,8 ans (figure 22).

Les écarts d'espérance de vie en bonne santé et sans incapacité sont beaucoup plus importants. Ainsi, à l'âge de 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur peut encore espérer vivre en moyenne 45,2 années

en bonne santé perçue et 40,2 ans sans incapacité, tandis que pour un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, l'espérance de vie en bonne santé perçue n'est que de 24,6 années et sans incapacité de 29 années. Soit un écart de respectivement 20,6 et 11,2 années. Pour les femmes, les différences en termes d'espérance de vie en bonne santé perçue et sans incapacité entre les niveaux d'instruction le plus élevé et le plus faible sont respectivement de 17,9 et 8,4 années (figure 22).

Figure 22 : Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'instruction, Bruxelles, 1997 (PANIncl)



Source : Steunpunt Demografie VUB, ISP Enquête de santé 1997

La proportion de la population de 15 ans et plus qui ne s'estime pas en bonne santé (état de santé perçue de très mauvais à moyen) est de 25,4 % pour l'ensemble de la Région bruxelloise et varie selon le statut social^[17]. Cette proportion est sensiblement la même qu'en 2001.

En Région bruxelloise, 9,5 % de la population (12 % des femmes et 7 % des hommes de 15 ans et plus) présente des troubles dépressifs (PANincl). Cette proportion est semblable à celle mesurée en 2001.

Figure 23 : Pourcentage de la population qui ne s'estime pas en bonne santé selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004

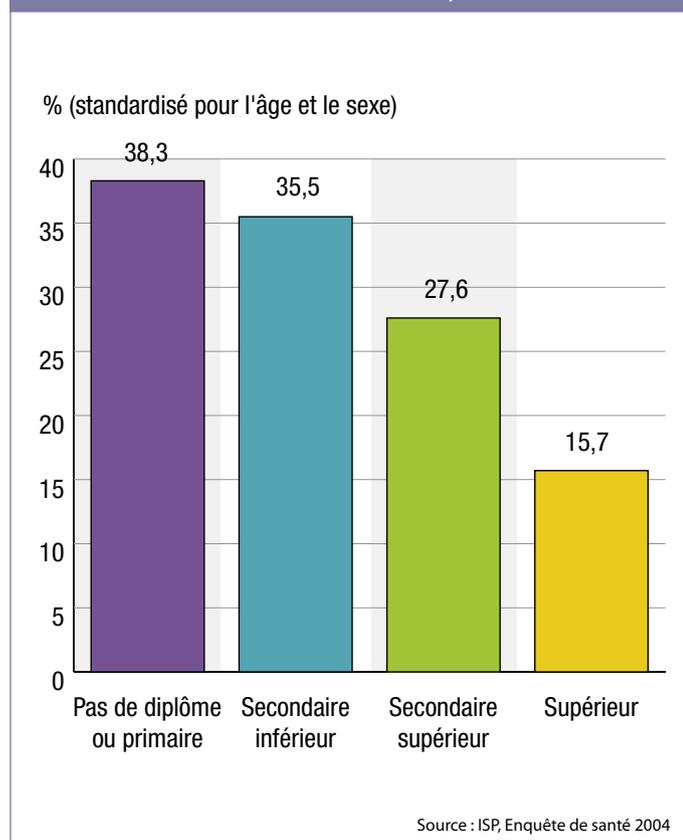
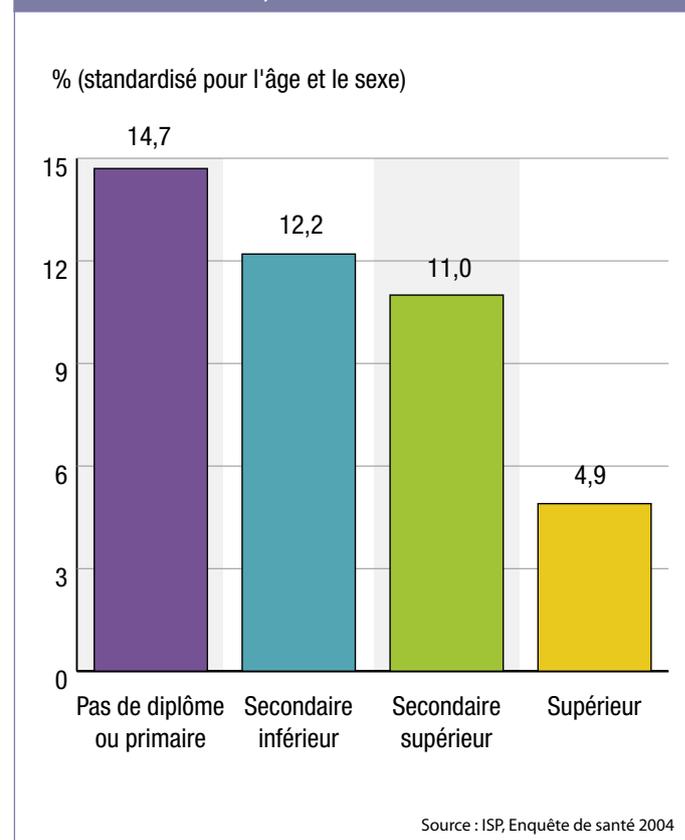


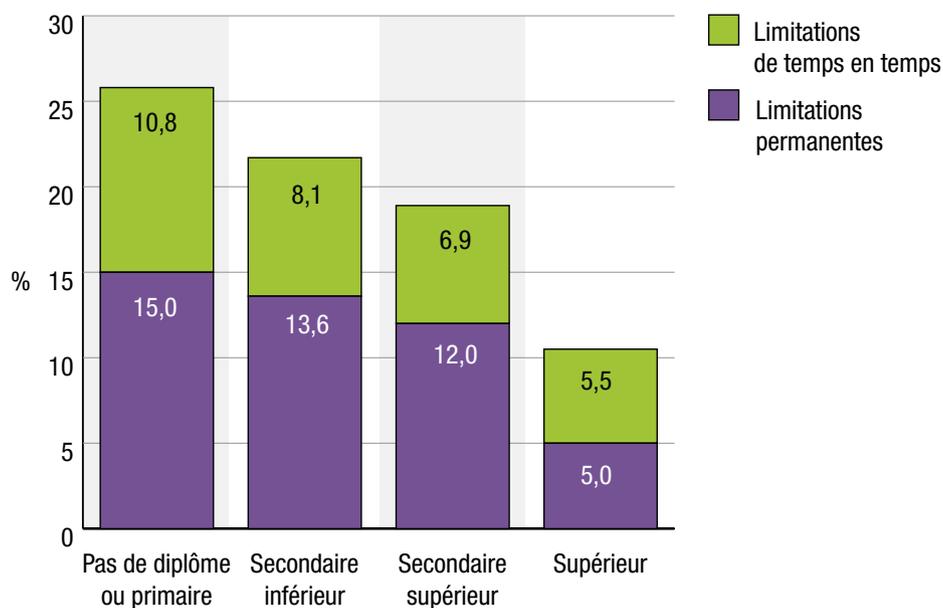
Figure 24 : Prévalence des troubles dépressifs selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004



[17] La figure 23 montre un indicateur proche de l'indicateur PANincl qui reprend le pourcentage de la population qui s'estime en mauvaise ou très mauvaise santé selon les quintiles de la distribution des revenus équivalents.

16,8 % de la population bruxelloise se trouve limitée dans les activités quotidiennes en raison d'une maladie, affection ou handicap (PANincl).

Figure 25 : Proportion de personnes avec des limitations dans les activités quotidiennes consécutives à une ou plusieurs maladies ou un ou plusieurs handicaps de longue durée, selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004



Source : ISP, Enquête de santé 2004

Pour l'année 2004, l'incidence de la tuberculose en Région bruxelloise était de 34,2 nouveaux cas pour 100 000 habitants (PANincl), soit une légère diminution par rapport à l'année 2003. Cette incidence reste plus élevée que dans les autres régions et dans les autres grandes villes de Belgique (Source : Fares/VRGT).

Accès aux soins de santé

L'accès aux soins de santé reste difficile pour de nombreux ménages bruxellois. Avec 17,5 % des ménages bruxellois qui disent avoir dû postposer ou renoncer à des soins de santé pour raisons financières la situation semble un peu plus favorable qu'en 2001 (22 %) et 1997 (19 %), les différences ne sont cependant pas statistiquement significatives. Cette proportion augmente fortement lorsque le revenu équivalent du ménage diminue. La situation à Bruxelles est significativement plus défavorable qu'en Flandre.

Tableau 15 : Pourcentage des ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour raisons financières, par région et pour la Belgique, 2004

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sexe				
Hommes	17,4	4,6	14,3	8,8
Femmes	17,8	8,1	19,3	14,1
Groupes d'âge				
15-24 ans	18,3	3,0	3,7	8,5
25-34 ans	13,8	5,7	18,6	11,3
35-44 ans	21,4	7,7	20,6	13,1
45-54 ans	23,5	4,1	16,2	10,5
55-64 ans	19,2	4,4	14,6	9,3
65-74 ans	12,0	4,4	11,5	7,4
75 ans et +	9,2	1,9	5,6	3,9
Type de ménage				
Célibataires	15,5	6,1	15,0	10,9
Fam. monoparentale	30,0	26,0	30,8	28,6
Couple sans enfant	12,6	3,3	10,3	6,0
Couple avec enfants	22,7	5,2	18,8	10,7
Revenu équivalent^[18]				
< 750 €	31,6	8,4	24,2	18,7
750 - 1000 €	25,4	9,6	29,0	19,7
1000 - 1500 €	17,8	7,9	14,7	11,5
1500 - 2500 €	13,9	6,7	17,8	11,3
> 2500 €	8,7	0,6	4,9	2,5
Total				
1997	19,0	4,2	11,1	8,5
2001 ^[19]	22,0	5,7	13,3	10,1
2004	17,5	5,3	15,6	10,1

Source : ISP Enquête de santé 2004

[18] Dans l'enquête de santé, le revenu équivalent représente le revenu du ménage divisé par la somme des pondérations de chaque individu dans le ménage (la personne de référence reçoit la pondération 1, chaque adulte (18 ans ou plus) supplémentaire au sein du ménage reçoit la pondération 0,5 et chaque enfant à charge reçoit la pondération 0,3).

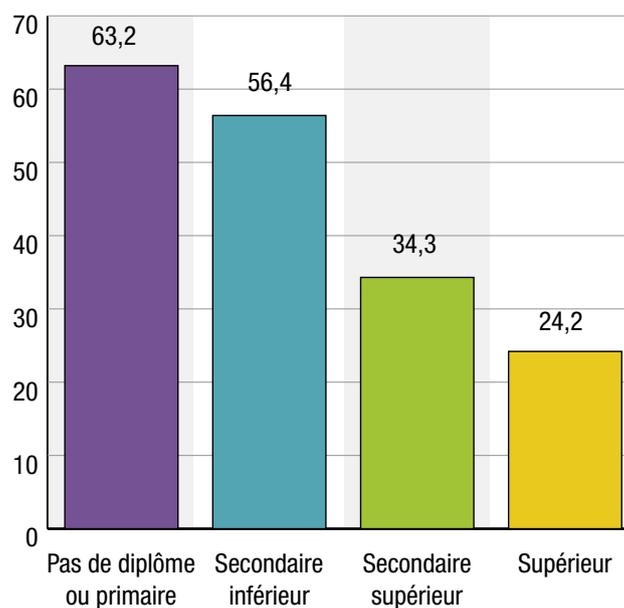
[19] Pour l'année 2001, les chiffres publiés par l'ISP et repris dans le baromètre 2005 (20,4 %) ont été corrigés récemment

Des inégalités d'accès aux soins sont également manifestes pour les soins préventifs. En 2004, 36,8 % des femmes bruxelloises n'avaient pas bénéficié d'un frottis pour le dépistage du cancer du col au cours des trois dernières années (PANincl). Cette proportion est plus de deux fois et demi plus élevée pour

les femmes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire que pour celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que le risque de développer un cancer du col est plus élevé pour les femmes de milieu social défavorisé.

Figure 26 : Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus au cours des 3 dernières années selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004

% (standardisé pour l'âge et le sexe)



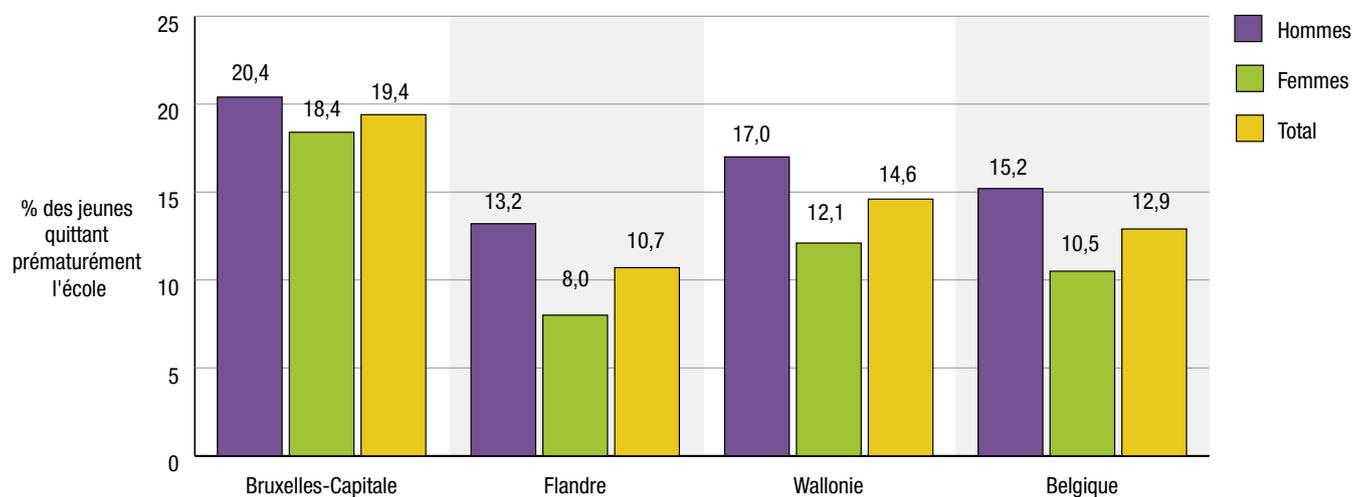
Source : ISP Enquête de santé 2004

8. NIVEAU D'INSTRUCTION

8.1 Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans

La proportion de jeunes non qualifiés ne suivant plus d'enseignement ou de formation est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays.

Figure 27 : Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 2005 (PANincl)



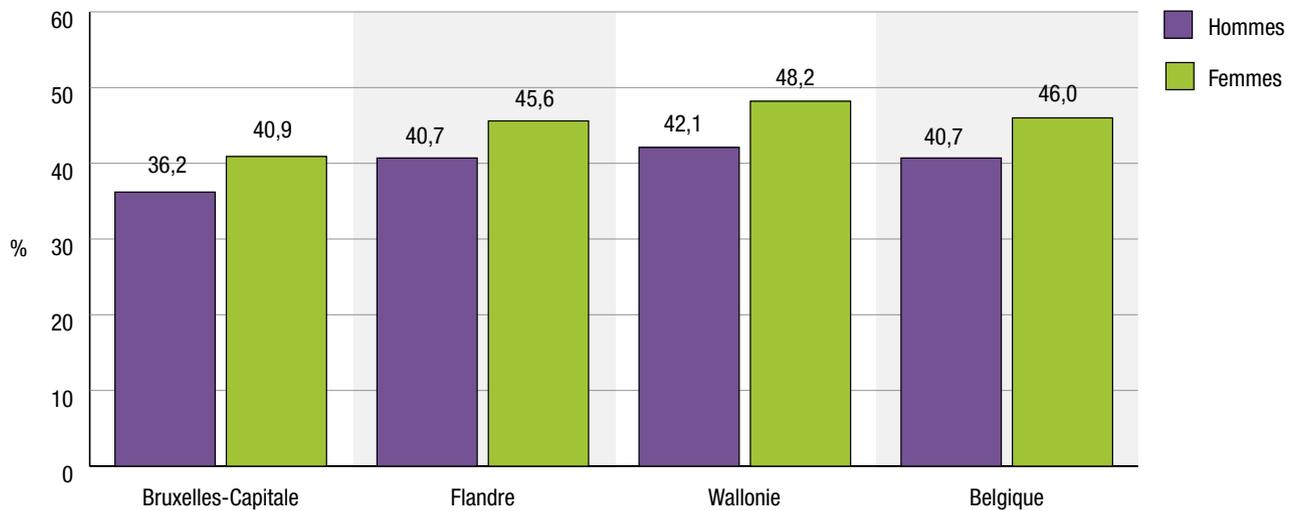
Source : Enquête Forces de Travail 2005

49,2 % des jeunes Bruxellois (18-24 ans) au chômage et 22,3 % des jeunes Bruxellois au travail ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement (Enquête Forces de Travail, 2005).

8.2 Faible qualification des plus de 25 ans

Parmi les plus de 25 ans, la proportion de personnes à faible niveau d'instruction varie selon le sexe (figure 28), l'âge (figure 29) et la nationalité (figure 30) et a un lien étroit avec le statut d'activité (figure 31).

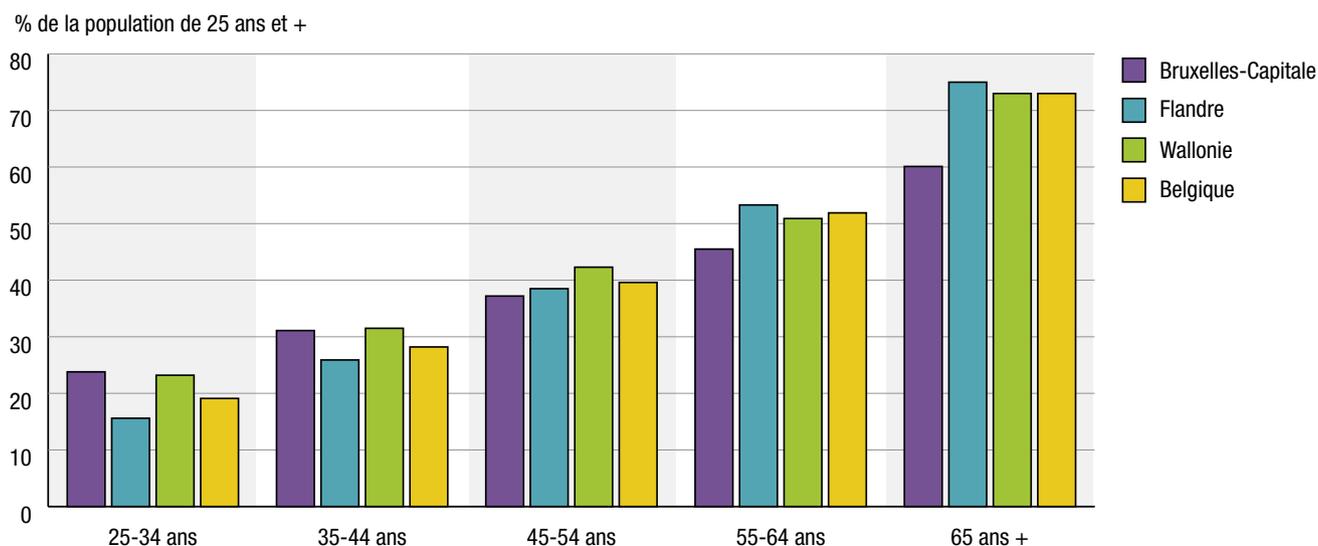
Figure 28 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans, 2005 (PANIncl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

Dans la population adulte bruxelloise, la proportion de personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est plus faible que dans les autres régions (figure 28). Ce n'est pas le cas pour les plus jeunes : en dessous de 34 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays (figure 29).

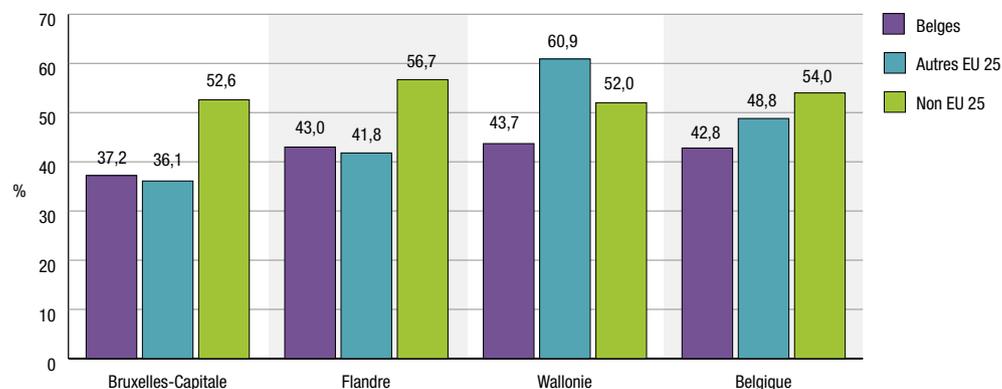
Figure 29 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon l'âge, 2005 (PANIncl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

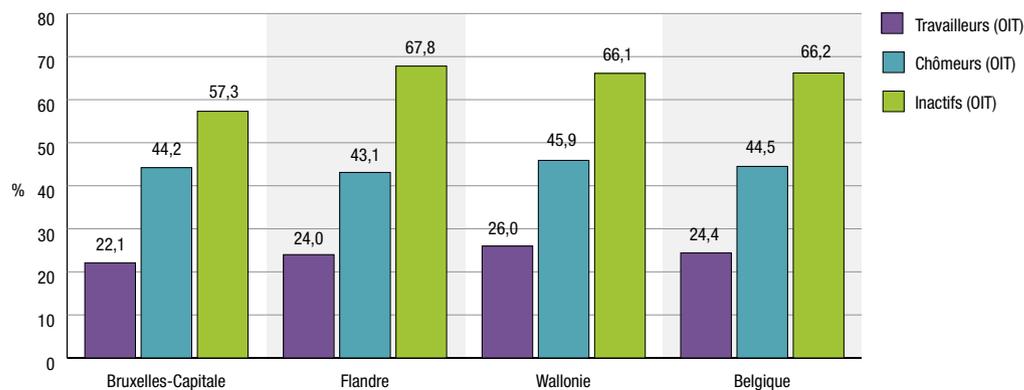
La proportion de personnes adultes à faible niveau d'instruction est plus élevée parmi les personnes de nationalité non européenne. Elle est également plus élevée parmi les inactifs et les chômeurs.

Figure 30 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon la nationalité, 2003 (PANIncl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

Figure 31 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon le statut d'activité, 2003 (PANIncl)



Source : Enquête Forces de Travail 2005

9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION

L'intégration et la participation sociale peuvent être approchées entre autres au travers de la fréquence et la qualité des contacts sociaux des personnes et leur participation à la vie associative.

En Région bruxelloise, 9,6 % des habitants ont des contacts peu fréquents (moins d'une fois par semaine) avec des parents, des enfants, des amis ou des connaissances^[20].

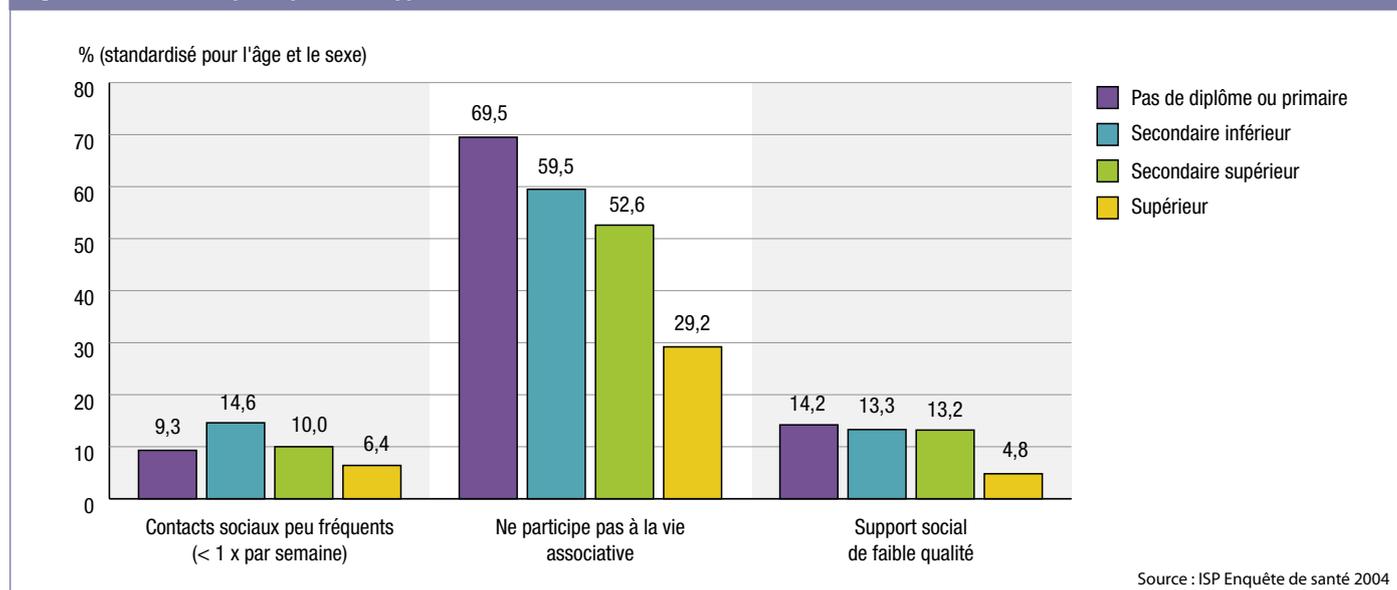
14,4 % des habitants disposent d'un réseau social restreint de 0 à 3 personnes^[21] (PANincl).

44,7 % des habitants disent n'avoir pas participé à l'une ou l'autre forme de la vie associative au cours de l'année précédente (par ex. club sportif, association récréative, association de parents ou groupe d'entraide).

Enfin, 10,5 % des Bruxellois ne jouissent pas d'un support fonctionnel de bonne qualité, c'est-à-dire d'un entourage qui puisse assumer un ensemble de rôles : aide concrète, conseils, émotionnel, récréatif et/ou affectif (PANincl).

Le graphique ci-dessous montre les différences selon le niveau d'instruction pour trois de ces indicateurs (pour la population de 15 ans et plus). Les inégalités sociales concernent surtout la participation : la proportion de personnes ne participant pas à la vie associative est 2,4 fois plus élevée pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire que pour celles ayant une diplôme de l'enseignement supérieur.

Figure 32 : Contacts, participation et support social selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2004



[20] L'indicateur PANincl correspondant à cette dimension est plus sévère puisqu'il reprend le pourcentage de personnes qui ont des contacts moins d'une fois par mois.

[21] Cet indicateur est basé sur la question : «Combien de bons amis ou de bons proches avez-vous environ (des personnes auprès desquelles vous vous sentez à l'aise et avec lesquelles vous pouvez parler de ce qui vous préoccupe) ?»

10. GLOSSAIRE

CCC : Commission communautaire commune.

CCI : Chômeurs complets indemnisés.

DEI : Demandeurs d'emploi inoccupés.

Direction générale Statistiques et Information économique : anciennement Institut national de Statistique (INS), fait partie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Ce service met à la disposition du public de nombreuses statistiques via son site web : http://statbel.fgov.be/home_nl.asp

Equivalent RIS : l'équivalent revenu d'intégration sociale est une aide financière (du même montant que le RIS) dans le cadre de l'aide sociale (loi du 2 avril 1965). Elle est attribuée aux personnes qui pour certaines raisons (par exemple la nationalité) ne peuvent prétendre au droit au Revenu d'intégration sociale.

ORBEM : Office Régional Bruxellois de l'Emploi.

PANincl : Plan d'Action National d'Inclusion sociale.

Point de pourcentage : lorsqu'on compare 2 pourcentages, la différence entre les deux est le plus souvent exprimée en points de pourcentage. La différence entre 10 % et 30 % est de 20 points de pourcentage (à ne pas confondre avec le rapport entre les deux valeurs : 30 % est 300 % plus élevé que 10 %).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le revenu minimum accordé aux personnes qui ne peuvent pas disposer de ressources suffisantes et ne peuvent ni y prétendre ni ne sont en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : voir www.luttepauvrete.be

II. RÉFÉRENCES

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (20/7/2006) *Ordonnance relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.*

Groupe de travail indicateurs PANincl (2006). *Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale, PANincl. Indicateurs*

Observatoire de la Santé et du Social (2005). *Baromètre social 2005*, Commission communautaire commune, www.observatbru.be.

Observatoire de la Santé et du Social (2006). *Atlas de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale*, Commission communautaire commune, www.observatbru.be.

Office national des Pensions, www.rvponp.fgov.be.

ORBEM (2006). *Rapport statistique 2005*.

SPF Intégration sociale, www.mi-is.be

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistiques et Information économique, www.statbel.fgov.be.

12. CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ

Le rajeunissement et l'internationalisation de la population bruxelloise se poursuit. Au cours des deux dernières années, on enregistre une augmentation de 5,8 % des jeunes enfants (0-3 ans).

Les indicateurs sociaux montrent une évolution nuancée de l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, on constate une légère diminution du nombre de jeunes qui vivent avec un revenu de remplacement et une stabilisation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. D'autres indicateurs évoluent de manière plus défavorable comme l'augmentation des nouveaux-nés qui vivent dans des ménages sans emploi rémunéré, l'augmentation des personnes qui dépendent d'une allocation pour personnes handicapées dans tous les groupes d'âge ou l'augmentation des bénéficiaires de l'intervention majorée pour les soins de santé parmi les moins de 65 ans.

Environ un quart des Bruxellois vivent sous le seuil de risque de pauvreté (60 % du revenu médian). Fin 2006, le montant de quasi toutes les allocations sociales minimales se situent sous le seuil de risque de pauvreté (777 € par mois pour un isolé).

Fin 2005, on enregistrait 25 997 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou équivalent, soit 2,5 % de la population. C'est 2,5 fois plus que dans l'ensemble du pays. Parmi ces bénéficiaires, plus d'un quart a charge de famille. 14,4 % de la population bruxelloise bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé. Entre 18 et 64 ans, 1 personne sur 6 vit d'un revenu de remplacement, sans compter les personnes à charge.

Le taux de chômage reste très élevé (22,1 %) et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés augmente encore (+4,2 %). Cette augmentation concerne surtout les demandeurs d'emploi non indemnisés. Le taux de chômage de courte durée diminue (- 8,1 %), mais le taux de chômage de très longue durée augmente (+14,7 %).

En termes de chômage et d'emploi, les inégalités entre hommes et femmes et entre Belges et non-Belges non européens sont moins importantes en Région bruxelloise que dans le reste du pays mais l'exclusion du marché du travail y est plus prononcée pour les personnes faiblement qualifiées et les personnes handicapées.

Le nombre de ménages sur la liste d'attente pour un logement social a augmenté de 6,5 %. Le nombre le logement sociaux loués

a diminué. La problématique du logement reste particulièrement cruciale pour les Bruxellois à faibles revenus.

Les inégalités sociales face à la santé restent très marquées. Le risque de décéder en période post-néonatale (entre 1 mois et 1 an) est multiplié par 3 pour les enfants nés dans un ménage sans revenu du travail et en particulier le risque de mort subite du nourrisson est 5 fois plus élevé par rapport à ceux vivant dans un ménage à deux revenus. Pour les adultes également on observe des inégalités importantes : par rapport aux personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, celles qui ont un faible niveau d'instruction présentent 3,5 fois plus souvent une obésité, 3 fois plus souvent un tabagisme important, 3 fois plus de dépression et près de 3 fois moins de chance de bénéficier d'un dépistage du cancer du col.

La pauvreté implique également une moindre participation à la vie sociale : 70 % des Bruxellois à faible niveau d'instruction ne participent pas à la vie associative sous ses différentes formes.

La population jeune reste particulièrement précarisée : 29 % des nouveaux-nés bruxellois vivent dans un ménage sans revenu du travail et plus de 10 % dans un ménage monoparental sans revenu du travail, 31 % des jeunes Bruxellois (0-17 ans) vivent dans un ménage sans emploi rémunéré, entre 18 et 24 ans, près d'un jeune sur cinq a quitté l'enseignement avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, plus d'un tiers des jeunes actifs sont au chômage, le nombre de jeunes en stage d'attente s'est accru de 11,4 % entre 2004 et 2005 et 8 % des 18-19 ans vivent d'une allocation du CPAS.

Si la situation globale de la région s'améliore, comme le montre l'évolution des revenus moyens et médians par déclaration ou le rendement des impôts communaux, certains indicateurs suggèrent que les écarts par contre s'accroissent, tant entre communes bruxelloises qu'entre catégories d'habitants. Ainsi, les différences de revenu médian entre les communes les plus pauvres et les plus riches s'accroissent. La stabilisation du nombre de bénéficiaires du CPAS masque des évolutions très divergentes entre communes. L'écart entre les déciles de revenus les plus faibles et les plus élevés s'est accru et les inégalités sociales face à la santé ont tendance à s'accroître pour des facteurs de risques comme l'obésité ou l'absence de suivi préventif.